

De Rome à Florence, la curie et ses banquiers aux XII^e et XIII^e siècles

Armand Jamme (Lyon/Paris)

Début septembre 1894, Édouard Jordan présentait à Bruxelles au Congrès scientifique international des catholiques une communication intitulée « Le Saint-Siège et les banquiers italiens », un galop d'essai, puisqu'il publiait quinze ans plus tard à *Condote Rhedonum* un travail accompli, fouillé et réfléchi, intitulé *De mercatoribus Camerae apostolicae saeculo XIII*, qui reste dans l'historiographie de la banque une stèle d'autant moins évitable pour le chercheur qu'elle est entièrement rédigée en latin¹. Le sujet était en vogue, si l'on pense en Italie aux travaux de Gino Arias², en Allemagne, à ceux de Fedor et Georg Schneider, d'Adolf Gottlob, Friedrich Baethgen, puis Karl Jordan³, en Angleterre, à ceux de William Lunt⁴. Les recherches qui prenaient pour objet d'étude les relations entre le siège apos-

1) Édouard JORDAN, Le Saint-Siège et les banquiers italiens, in: *Compte-Rendu du III^e congrès international des catholiques* 5 (1894), p. 295–302, et Id., *De mercatoribus Camerae apostolicae saeculo XIII*, Rennes 1909.

2) Gino ARIAS, Per la storia economica del secolo XIV. Comunicazioni d'archivio ed osservazioni, in: *Archivio della Società romana di storia patria* 28 (1905), p. 301–354 ; Id., Le società di commercio medievali in rapporto con la Chiesa, *ibid.* 29 (1906), p. 351–378.

3) Fedor SCHNEIDER, Zur älteren päpstlichen Finanzgeschichte, in: *QFIAB* 9 (1906), p. 1–37; Georg SCHNEIDER, Die finanziellen Beziehungen der florentinischen Bankiers zur Kirche von 1285 bis 1304, Leipzig 1899; Adolf GOTTLÖB, Kuriale Prälatenanleihen im XIII. Jahrhundert, in: *VSWG* 1 (1903), p. 149–246 ; Friedrich BAETHGEN, Quellen und Untersuchungen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung unter Bonifaz VIII., in: *QFIAB* 20 (1928/29), p. 114–237 ; Id., Neue Beiträge zur Geschichte des päpstlichen Finanzwesens um die Wende des 13. Jahrhunderts, *ibid.* 24 (1932/33), p. 124–149, tous deux rééd. in: *Mediaevalia. Aufsätze, Nachrufe, Besprechungen*, 2 vol., Stuttgart 1960; Karl JORDAN, Zur päpstlichen Finanzgeschichte im 11. und 12. Jahrhundert, in: *QFIAB* 25 (1933–34), p. 61–104.

4) William E. LUNT, The financial system of the medieval papacy in the light of recent literature, in: *Quarterly journal of economics* 23/2 (1909), p. 251–295 ; Id., The first levy of papal annates, in: *American historical review* 18 (1912/13), p. 48–64; Id., The account of a papal collector in England in 1304, in: *English historical review* 28 (1913), p. 313–320; Id., Papal taxation in England in the reign of Edward I, *ibid.* 30 (1915), p. 398–417; Id., Collector's accounts for the clerical tenth levied in England by order of Nicholas IV, *ibid.* 31 (1916), p. 102–118; Id., A papal tenth levied in the British Isle from 1274 to 1280, *ibid.* 32 (1917), p. 49–88.

tolique et les ‘compagnies de commerce’, comme on disait alors – un qualificatif amplement justifié, puisqu’elles se livraient effectivement à l’achat et à la vente de toutes sortes de biens, tout spécialement au XIII^e siècle – se focalisaient en réalité sur leurs activités bancaires, ce qui suscitait évidemment quelque intérêt en un temps où se posait à nouveaux frais dans les pays catholiques la question des relations entre l’Église et l’État.

Avant la première guerre mondiale, en Italie même, l’intérêt pour les compagnies de commerce semble avoir beaucoup moins concerné leurs structures que la langue qu’elles utilisaient pour nommer, communiquer et conserver trace de leurs opérations – on atteignait ainsi par le *volgare* les origines de l’idiome d’une nation en pleine construction⁵⁾ – et l’extension de leurs réseaux d’affaires en France et en Angleterre⁶⁾. Après la première guerre mondiale, approfondissement épistémologique oblige, les chercheurs ouvrirent de nouvelles perspectives. Un courant historiographique clairement centré sur l’histoire interne de ces compagnies fit son apparition, un courant très puissant en Italie, illustré à la fois par des historiens de l’économie, du droit, de la comptabilité – qui pour certains épousèrent ensuite une carrière politique, tels Tommaso Zerbi ou Amintore Fanfani⁷⁾ – et dont la renommée, pour d’autres, dépassa rapidement les limites de la péninsule, tels Armando Saporì⁸⁾, Mario Chiaudano⁹⁾ et Federigo Melis¹⁰⁾. Leurs travaux, auxquels il faut joindre

5) Cesare PAOLI, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da Senesi*, Bologne 1871; Cesare PAOLI, *Documenti di Ser Ciappelletto*, in: *Giornale storico della letteratura italiana* 3/5 (1885), p. 329–369 ; Piero SANTINI, *Frammenti di un libro di banchieri fiorentini scritti in volgare nel 1211*, *ibid.* 5/10 (1887), p. 161–196; Gregorio PALMIERI, *Introiti ed esiti di papa Niccolò III (1279–1280)*, Rome 1889; Francesco PICCOLOMINI BANDINI, *Carte mercantili Piccolomini del secolo XIII*, in: *Miscellanea storica senese* 5 (1898), p. 65–77.

6) Federico PATETTA, *Caorsini senesi in Inghilterra*, in: *Bullettino della Società senese di storia patria* 4 (1897), p. 311–344 ; Cesare PAOLI, *Siena alle fiere della Sciampagna, Siena 1898* ; Quinto SENIGALLIA, *Le compagnie bancarie senesi nei secoli XIII–XIV*, Turin 1908.

7) Tommaso ZERBI, *La banca nell’ordinamento finanziario visconteo, dai mastri del banco Giussano, gestore della tesoreria di Piacenza (1356–1358)*, Côme 1935 ; Id. et Marco SERRAINERIO, *Il mastro a partita doppia di un’azienda mercantile del Trecento*, Côme 1936 ; *Credito ed interesse in Lombardia nei secoli XIV e XV*, Milan 1955 ; Amintore FANFANI, *Un mercante del Trecento*, Milan 1935 ; Id., *Lavoratori e contribuenti a Pisa nel 1407*, in: *Economia e storia* 6 (1959), p. 117–142 e *Recenti notizie sull’attività mercantile dei Senesi nel XIII e XIV secolo*, *ibid.* 10 (1963) p. 544–555.

8) Armando SAPORI, *Le compagnie dei Bardi e dei Peruzzi in Inghilterra nei secoli XIII e XIV*, in: *Archivio storico italiano* 80 (1923), p. 5–63 ; Id., *Gl’Italiani in Polonia nel Medioevo*, *ibid.* 83 (1925), p. 125–156 ; Id., *La beneficenza delle compagnie mercantili del Trecento*, *ibid.*, p. 251–272 ; Id., *Il fallimento delle compagnie dei Bardi e dei Peruzzi*, Florence 1926 ; Id., *Per la storia dei prezzi a Pistoia*, in: *Bullettino storico pistoiese* 29 (1927), p. 95–107, 145–152 ; 30 (1928), p. 166–185 ; Id., *L’interesse del danaro a Firenze nel Trecento. Dal testamento di un usuraio*, *ibid.* 86 (1928), p. 161–186 ; Id., *I libri di commercio della Compagnia dei Peruzzi di Firenze*, in: *StM n.s.* 1 (1928), p. 114–130 ; Id., *Un fiorentino bizzarro alla corte di Borgogna : Scagli Tifi*, in: *Archivio storico italiano* 89 (1931), p. 49–84 ; Id., *Il giusto prezzo nella dottrina di San Tommaso e nella pratica del suo tempo*, *ibid.* 90 (1932), p. 3–56 ; Id., *Una compagnia di Calimala ai primi del Trecento*, Florence 1932 ; Id., *Il libri di commercio dei Peruzzi*, Milan 1934 ; Id., *La cultura del mercante medievale italiano*, in: *Rivista di storia economica* 2 (1937), p. 89–125 ; Id., *Il libro di amministrazione dell’eredità di Baldovino Iacopi Riccomanni (1272–1274)*, in: *Archivio*

ceux d'historiens qui furent peut-être un peu moins prolifiques sur cette matière, comme Emilio Re, Guido Zaccagnini ou Guido Astuti¹¹), permirent d'atteindre un niveau de connaissance du fonctionnement interne de ces sociétés, de leurs logiques de développement, des raisons de leurs faillites, qui transparait dans les recherches de leurs héritiers, qu'ils soient spécialistes de la comptabilité proprement dite, de la *contabilità aziendale*,

storico italiano 106/3 (1938), p. 88–113 ; ID., Il commercio internazionale nel medioevo, in: Archivi di studi corporativi 9 (1938), p. 275–314, et in: Rivista storica italiana 3/ser. 5 (1938), p. 73–99 ; ID., Le compagnie mercantili toscane del Duecento e dei primi del Trecento, in: Studi di storia e diritto in onore di Enrico Besta, 4 vol., Milan, 1939, vol. 2, p. 99–148 ; ID., Il personale delle compagnie mercantili nel medio evo, in: Archivio storico italiano 97 (1939), p. 121–187 ; ID., I libri della ragione bancaria dei Gianfigliuzzi, Milan 1943 ; ID., La compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra, *ibid.* 102 (1944), p. 3–81 ; ID., La compagnia dei Frescobaldi in Inghilterra, Florence 1947 ; ID., Gli Alberti del Giudice di Firenze, in: Studi in onore di Gino Luzzato, 3 vol., Milan 1949, vol. 1, p. 161–192 ; ID., Il libri degli Alberti del Giudice, Milan 1952 ; ID., Economia e morale alla fine del Trecento, in: Studi senesi 64 (1952), p. 55–76. Ses articles, pour la plupart, sont réunis dans Armando SAPORI, Studi di storia economica medievale, 3 vol., Florence 1955–1967.

9) Mario CHIAUDANO, Il libro delle fiere di Champagne della compagnia degli Ugolini, mercanti senesi nella seconda metà del secolo XIII, La divisione della compagnia di Bernardino Ugolini a Siena nel 1281 et Affari e contabilità dei banchieri fiorentini nel Duecento, in: Studi e documenti per la storia del diritto commerciale italiano nel sec. XIII, Turin 1930 ; ID., Notizie sulla sede di Genova della Gran Tavola di Orlando Bonsignori (1251–1262), in: La Diana 8 (1933), p. 109–114 ; ID., I Rothschild del Duecento. La Gran Tavola di Orlando Bonsignori, in: Bullettino senese di storia patria 42 (1935), p. 103–142 ; ID., Il libro vermiglio di corte di Roma e di Avignone del segnale del C della compagnia fiorentina di Iacopo Girolami, Filippo Corbizzi e Tommaso Corbizzi, 1332–1337, Turin 1963.

10) Signalons à travers une œuvre imposante Federigo MELIS, Storia della Ragioneria. Contributo alla conoscenza e interpretazione delle fonti più significative della storia economica, Bologne 1950 ; ID., Aspetti della vita economica medievale. Studi nell'Archivio Datini di Prato, Sienne 1962 ; ID., Documenti per la storia economica dei secoli XIII–XVI, Florence 1972 ; ID., Origini e sviluppi delle assicurazioni in Italia (secoli XIV–XVI), Rome 1975 ; ID., Mercaderes italianos en España siglos XIV–XVI. Investigaciones sobre su correspondencia y su contabilidad, Séville 1976. Pour ses articles, bien trop nombreux pour figurer tous ici, on renverra à sa bibliographie in: Studi in memoria di Federigo Melis, 5 vol., Naples 1978, vol. 1, p. XIII–XXIV et pour les publications posthumes, à la page <http://www.istitutodatini.it/schede/melis/eng/melis2.htm>.

11) Emilio RE, La compagnia dei Riccardi in Inghilterra e il suo fallimento all fine del secolo XIII, in: Archivio della Società romana di storia patria 37 (1914), p. 87–138 ; Guido ZACCAGNINI, I banchieri pistoiesi a Bologna e altrove nel secolo XIII. Contributo alla storia del commercio nel Medioevo, in: Bullettino storico pistoiese 20 (1918), p. 26–55, 131–144, 188–204 ; 21 (1919), p. 35–46, 96–207 ; 22 (1920), p. 25–38 ; ID., Nuove notizie intorno ai banchieri pistoiesi nel secolo XIII, *ibid.* 32 (1930), p. 125–132 ; ID., Ancora dei banchieri e mercanti pistoiesi a Bologna e altrove nei secoli XIII e XIV, *ibid.* 36 (1934), p. 149–158 ; Guido ASTUTI, Origini e sviluppo della commenda fino al secolo XIII, Casale Monferrato 1933 ; ID., Il libro dell'entrata e dell'uscita di una compagnia mercantile senese del secolo tredicesimo (1277–1282), Turin 1934 ; ID., La posizione giuridica delle colonie di mercanti occidentali nel vicino Oriente e nell'Africa settentrionale nel Medio Evo. Le colonie genovesi, in: Rivista di storia del diritto italiano 25 (1952), p. 19–34. Voir ses articles dans Tradizione romanistica e civiltà giuridica europea. Raccolta di scritti, 3 vol., Naples 1984.

comme Carlo Antinori¹²⁾, qu'ils soient historiens des échanges et de la production industrielle, comme Michele Cassandro¹³⁾, Luciana Frangioni¹⁴⁾ et Sergio Tognetti¹⁵⁾, ou enfin

12) Carlo ANTINORI, *Un maestro parmense del secolo XIV: la contabilità del monastero di San Martino dei Bocci (1386–1387)*, Parme 1959 ; ID., *I Manuali di computisteria e di ragioneria dal secolo XIII al XVIII*, in: *L'impresa, industria, commercio e banca (sec. XIII –XVIII)*. Atti della XXII settimana di studi dell'Ist. Datini, Florence 1991, p. 353–364 ; ID., *Luca Pacioli e la Summa de arithmetica, dopo 500 anni dalla Stampa*, Rome 1994 ; ID., *La contabilità pratica prima di Lucca Pacioli : origine della partita doppia*, in: *De computis 1* (2004), p. 4–23 ; ID., *La ragioneria ai tempi di Malatesta Novello*, in: *Malatesta Novello nell'Italia delle signorie : fonti e interpretazioni*, éd. M. MENGOZZI et C. RIVA, Cesena 2005, p. 307–314.

13) Michele CASSANDRO, *Due famiglie di mercanti fiorentini : i Della Casa e i Guadagni*, in: *Economia e storia* 21 (1974), p. 289–329 ; ID., *Sulla storia della ragioneria nell'età medievale*, *ibid.* 24 (1977) p. 66–70 ; ID., *Banca e commercio fiorentini alle fiere di Ginevra nel XV secolo*, in: *Rivista storica svizzera* 26 (1976), p. 567–611 ; ID., *Il libro Giallo di Ginevra della compagnia fiorentina di Antonio della Casa e Simone Guadagni (1453–1454)*, Prato 1976 ; ID., *Affari e uomini di affari fiorentini a Napoli sotto Ferrante I d'Aragona (1472–1495)*, in: *Studi di storia economica toscana nel Medioevo e nel Rinascimento in memoria di Federigo Melis*, Ospedaletto 1987, p. 103–124 ; ID., *Credito e banca in Italia tra Medioevo e Rinascimento*, in: *Credito e sviluppo economico in Italia dal Medioevo all'età contemporanea*, Vérone 1988, p. 131–145 ; ID., *Caratteri dell'attività bancaria fiorentina nei secoli XV e XVI*, in: *Banchi pubblici, banchi privati e monti di pietà nell'Europa preindustriale. Amministrazione, tecniche operative e ruoli economici*, 2 vol., Gênes 1991, vol. 1, p. 341–366 ; ID., *La contabilità bancaria (XIII-XIV sec.)*, in: *L'impresa, industria, commercio, banca (sec. XIII–XVIII)*. Atti della XXII settimana di studi dell'Ist. Datini, Florence 1991, p. 199–242 ; ID., *Istruzione tecnica e cultura umanistica. Per una psicologia del mercante tra Medioevo e prima età moderna*, in: *Studi storici Luigi Simeoni* 56 (2006), p. 85–108.

14) Luciana FRANGIONI, *Sui modi di produzione e sul commercio dei fustagni milanesi alla fine del Trecento : problemi economici e politici*, in: *Nuova rivista storica* 61 (1977), p. 493–554 ; ID., *Bacinetti e altre difese della testa nella documentazione di un'azienda mercantile (1366–1410)*, in: *Archeologia medievale* 11 (1984), p. 507–522 ; ID., *Un cifrario contabile del Trecento*, in: *Nuova rivista storica* 71 (1987), p. 623–640 ; ID., *Chiedere e ottenere. L'approvvigionamento di prodotti di successo della bottega Datini di Avignone nel XIV secolo*, Florence 2002.

15) Sergio TOGNETTI, *L'attività di banca locale di una grande compagnia fiorentina del XV secolo*, in: *Archivio storico italiano* 155 (1997), p. 595–649 ; ID., *Il banco Cambini. Affari e mercati di una compagnia mercantile-bancaria nella Firenze del XV secolo*, Florence 1999 ; ID., *I mercanti-banchieri fiorentini e il ruolo di Venezia come piazza finanziaria europea nel tardo Medioevo*. In margine al lavoro di R. C. Mueller, in: *Archivio storico italiano* 157 (1999), p. 351–356 ; ID., *Uno scambio diseguale. Aspetti dei rapporti commerciali tra Firenze e Napoli nella seconda metà del Quattrocento*, *ibid.* 158 (2000), p. 461–490 ; ID., *Attività industriali e commercio di manufatti nelle città toscane del tardo Medioevo (1250–1530)*, *ibid.* 159 (2001), p. 423–479 ; ID., *Note sul commercio di schiavi neri nella Firenze del Quattrocento*, in: *Nuova rivista storica* 86 (2002), p. 361–374 ; ID., *Un'industria di lusso al servizio del grande commercio. Il mercato dei drappi serici e della seta nella Firenze del Quattrocento*, Florence 2002 ; ID., *Da Figline a Firenze, ascesa economica e politica della famiglia Serristori (sec. XIV-XVI)*, Florence 2003 ; *Fra li compagni palesi et li ladri occulti*, *Banchieri senesi del Quattrocento*, in: *Nuova rivista storica* 88 (2004), p. 27–101 ; ID., *The development of the florentine silk industry : a positive response to the crisis of the fourteenth century*, in: *Reti medievali* 5 (2004) et *Journal of medieval history* 31 (2005), p. 55–69 ; ID., *Cenni sulla presenza dei mercanti-banchieri fiorentini a Famagosta di Cipro nei primi anni del Trecento*, in: *Archivio storico italiano* 166 (2008), p. 53–68 ; ID., *Mercanti e banchieri pistoiesi nello spazio euromediterraneo dei secoli XIII-XIV*, in: *La Pistoia comunale nel contesto toscano ed europeo (secoli*

experts des questions épistolographiques et sociétales¹⁶). Tous ces développements n'ont pas pour autant amoindri ou éteint un intérêt primordial pour la richesse idiomatique des textes marchands¹⁷) et, quoique cette dimension soit plus récente, pour les formes diplomatiques de leurs écrits¹⁸).

Parallèlement et grâce à ces recherches sur l'histoire interne des compagnies, qui ont aussi donné naissance à de très nombreux travaux d'historiens non italiens – on pense notamment à Aloys Schulte, Elisabeth von Roon-Bassermann, Raymond de Roover,

XIII-XIV), éd. Piero GUALTIERI, Pistoia 2008, p. 125–148 ; ID., Gli affari di messer Palla Strozzi (e di suo padre Nofri). Imprenditoria e mecenatismo nella Firenze del primo Rinascimento, in: *Annali della storia di Firenze* 4 (2009), p. 7–88 ; ID., Mercanti e libri di conto nella Toscana del basso Medioevo : le edizioni di registri aziendali dagli anni 60 del Novecento a oggi, in: *Anuario de estudios medievales* 42 (2012), p. 867–880 ; ID. et Lorenzo TANZINI, Il governo dell'economia. Italia e Penisola iberica nel basso Medioevo, Rome 2014 ; ID., Nuovi documenti sul fallimento della compagnia Frescobaldi in Inghilterra, in: *Città e campagne del basso Medio Evo. Studi offerti a Giuliano Pinto*, Florence 2014, p. 135–158.

16) Luciana FRANGIONI, Milano fine Trecento. Il carteggio milanese dell'Archivio Datini di Prato, Florence 1994 ; Giampiero NIGRO, Mercanti in Maiorca. Il carteggio datiniano dall'isola (1387–1396), Florence 2003 ; Jérôme HAYEZ, *Avviso, informazione, novella, nuova* : la notion de l'information dans les correspondances marchandes toscanes vers 1400, in: *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris 2004, p. 113–134 ; ID., L'Archivio Datini, de l'invention de 1870 à l'exploration d'un système d'écrits privés, et, La voix des morts ou la mine des données : deux siècles et demi d'édition des correspondances privées des XIV^e-XVI^e siècles, in: *Mélanges de l'École française de Rome / Moyen Âge* 117 (2005), p. 121–192 et 257–304 ; ID., Un facteur siennois de Francesco di Marco Datini. Andrea di Bartolomeo di Ghino et sa correspondance (1383–1389), in: *Bollettino dell'Opera del vocabolario italiano* 10 (2005), p. 203–397 ; Angela ORLANDI, Mercanzie e denaro. La corrispondenza datiniana tra Valencia e Maiorca, Valence 2008 ; Luciana FRANGIONI, Il carteggio commerciale fine XIV secolo : layout e funzioni economiche, in: *I confini della lettera. Pratiche epistolari e reti di comunicazione nell'Italia tardo medievale*, éd. Isabella LAZZARINI, Florence 2009.

17) Arrigo CASTELLANI, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence 1952 ; Ernesto MONACI / Felice ARESE, *Crestomazia italiana dei primi secoli con prospette grammaticale e glossari*, Rome 1955 ; Marcella VITALE, Il quaderno di ricordi di messer Filippo de' Cavalcanti (1290–1324), in: *Studi di filologia italiana* 29 (1971), p. 5–112 ; Luca SERIANNI, *Testi pratesi della fine del Dugento e dei primi del Trecento*, Florence 1977 ; Paola MANNI, Il libro del dare e dell'avere dei figli di Stefano Soderini (1306–1325), in: *Studi di filologia italiana* 37 (1978), p. 67–155 ; ID., Frammenti d'un libro di conti in volgare pistoiese della prima metà del Dugento, in: *Studi linguistici italiani* 8 (1982), p. 53–104 ; Arrigo CASTELLANI, *La prosa italiana delle origini, I. Testi toscani di carattere pratico*, Bologne 1982 ; Paola MANNI, *Testi pistoiesi della fine del Dugento e dei primi del Trecento*, Florence 1990 ; Arrigo CASTELLANI / Ignazio DEL PUNTA, *Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295–1303)*, Rome 2005 .

18) Irene CECCHERINI, Merchants and notaries : stylistic movements in Italian cursive scripts, in: *Manuscripta* 53 (2009), p. 239–285 ; ID., Le scritture dei notai e dei mercanti a Firenze tra Duecento e Trecento : unità, varietà, stile, in: *Medioevo e rinascimento* NS 21 (2010), p. 29–68 ; Cristina MANTEGNA, I documenti dei mercanti nel quadro socio-economico del medioevo, in: *Archiv für Diplomatik* 57 (2011), p. 377–394 et les Actes à paraître du XIV^e Congrès de la Commission internationale de diplomatique à l'École française de Rome : Les documents du commerce et des marchands entre Moyen-Âge et époque moderne (XII^e-XVII^e s.).

Florence Edler, Edward English, Edwin Hunt et Richard Goldthwaite¹⁹⁾ – s’est développé un autre courant, issu lui de l’histoire politique, institutionnelle et administrative, qui s’est focalisé sur les multiples questions posées par les connexions entre banquiers et pouvoirs d’État, un courant qui de toute évidence ne pouvait murir, dans la deuxième moitié du XX^e siècle, qu’hors d’Italie²⁰⁾. Ces travaux pouvaient aussi capitaliser les résultats de recherches pionnières menées dès le début du siècle en France, en Angleterre et en Belgique notamment, où l’on avait tenté d’analyser l’impact de l’activité des marchands-banquiers italiens sur les sociétés et l’économie²¹⁾, un filon qui depuis ne s’est jamais tari²²⁾. L’intensité du

19) Aloys SCHULTE, *Geschichte des mittelalterlichen Handels und Verkehrs zwischen Westdeutschland und Italien mit Ausschluss von Venedig*, 2 vol., Leipzig 1900 ; Elizabeth VON ROON-BASSERMANN, *Sienesische Handelsgesellschaften des XIII. Jahrhunderts*, Mannheim 1912 ; Florence EDLER, *Glossary of mediaeval terms of business. Italian series 1200–1600*, Cambridge (Mass.) 1934 ; Raymond DE ROOVER, *The story of the Alberti company of Florence (1302–1348) as revealed in its account books*, in: *Business history review* 32 (1958), p. 14–59 ; ID., *The rise and decline of the Medici bank (1397–1494)*, Cambridge (Mass.) 1963, 2^e éd. New York 1966, 3^e éd. Washington 1999 ; et ses articles, éd. par Julius KIRSHNER, *Business, banking and economic thought in late medieval and early modern Europe*, Chicago-Londres 1974 ; Edward ENGLISH, *Enterprise and liability in sienese banking (1230–1350)*, Cambridge (Mass.) 1988 ; Edwin HUNT, *The medieval super-companies. A study of the Peruzzi company of Florence*, Cambridge 1994 ; Richard GOLDTHWAITE / Enzo SETTESOLDI / Marco SPALLANZANI, *Due libri mastri degli Alberti. Una grande compagnia di Calimala 1348–1358*, Florence 1995, et pour ses articles : *Banks, palaces and entrepreneurs in Renaissance Florence*, Aldershot 1995.

20) Léon MIROT, *Les Italiens fonctionnaires financiers en France et en Flandre à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle*, in: *Cooperazione intellettuale* 6 (1936), p. 97–107 ; Mary Donovan O’SULLIVAN, *Italian merchants bankers and the collection of the customs in Ireland (1275–1311)*, in: *Medieval studies presented to Aubrey Gwynn*, Dublin 1961, p. 168–185 ; Joseph R. STRAYER, *Italian bankers and Philipp the Fair*, in: ID., *Medieval statecraft and the perspectives of history. Essays*, Princeton 1971, p. 239–247 ; Richard W. KAEUPER, *Bankers to the crown. The Riccardi of Lucca and Edward I*, Princeton 1973 ; ID., *The Frescobaldi of Florence and the English crown*, in: *Studies in medieval and renaissance history* 10 (1973), p. 41–95 ; ID., *The role of Italian financiers in the edwardian conquest of Wales*, in: *Welsh history review* 6/4 (1973), p. 387–403 ; Luisa CASTELLANI, *Amédée V et les ‘lombards’ piémontais en Savoie. Relations politiques et économiques*, in: *Études savoisiennes* 7/8 (1988–9), p. 27–49 ; David KUSMAN, *Jean de Mirabello, dit van Haelen (ca. 1280–1333). Haute finance et Lombards en Brabant dans le premier tiers du XIV^e siècle*, in: *Revue belge de philologie et d’histoire* 77 (1999), p. 843–931 ; Donald WATT, *Bagimond di Vezza and his rolls*, in: *Scottish historical review* 80 (2001), p. 1–23.

21) Camille PITHON, *Les Lombards en France et à Paris*, 2 vol., Paris 1892–1893 ; Jules GAUTHIER, *Les Lombards dans les deux Bourgognes*, Paris 1907 ; Octave MOREL, *Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut*, Lille 1908 ; Georges BIGWOOD, *Documents relatifs à une association de marchands italiens aux XIII^e et XIV^e siècles*, in: *Bulletin de la commission royale* 78 (1909), p. 205–214 ; ID., *Le régime juridique et économique du commerce de l’argent dans la Belgique du Moyen Âge*, 2 vol., Bruxelles 1921–22 ; ID., *Un marché de matières premières : laines d’Angleterre et marchands italiens vers la fin du XIII^e siècle*, in: *Annales d’histoire économique et sociale* 2 (1930), p. 193–211.

22) Michael PRESTWICH, *Italian merchants in the late thirteenth and early fourteenth century England*, in: *The dawn of modern banking*, New Haven (Connecticut) 1979, p. 77–104 ; Robert-Henri BAUTIER, *Les Lombards et les problèmes du crédit en France aux XIII^e et XIV^e siècles*, et, *Marchands Siennois et draps*

crédit lombard dans les villes et les campagnes, les formes d'intégration sociale et politique, les mentalités, la religiosité, la culture des marchands sont des dimensions de la recherche historique toujours actives en Europe²³).

C'est donc peu dire que l'histoire médiévale du commerce, de la banque et du rôle joué par les marchands italiens est aujourd'hui éclairée par des recherches pléthoriques ! Une place particulière revient aux historiens qui tendent et retendent inlassablement les liens entre commerce, banque et curie romaine, une thématique clairement ancrée dans la perspective des toutes premières recherches menées au XIX^e siècle, mais qui, enrichie par les apports des courants historiographiques précédemment évoqués, est illustrée aujourd'hui par des investigations qui prennent un peu moins en considération les besoins financiers du siège apostolique et interrogent davantage ceux des curialistes et des prélats fréquentant la curie romaine. En somme, alors qu'auparavant on travaillait surtout sur les 'gros contrats' entre l'Église et les banquiers, on travaille aujourd'hui sur la capillarité des réseaux bancaires en curie, entre 1150 et 1250 notamment, en tentant de percevoir les clientèles dans toute leur diversité. Quelques contrats de prêts ont été conservés, mais c'est surtout parce que les prêteurs eurent souvent maille à partir avec leurs débiteurs que cette dimension historiographique a pu s'ouvrir : des pièces entrant dans des procédures judiciaires parfois complexes nous sont parvenues, un peu partout en Europe, ainsi que de nombreuses lettres de papes que les créanciers savaient manifestement instrumentaliser pour défendre leurs

d'Outremont aux foires de Champagne (1294), rééd. dans *Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen Âge*, Aldershot 1992, p. 7–32, 87–107 ; Pierre RACINE, *Les marchands italiens dans le royaume de France (XII^e-XIV^e siècles)*, in: *Spazi urbani e organizzazione economica nell'Europa medievale*, éd. Alberto GROHMANN, Naples 1994, p. 99–126 ; Id., *Paris, Rue des Lombards (1280–1340)*, in: *Comunità forestiere e 'nationes' nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, éd. Giovanna PETTI BALBI, Naples 2001, p. 95–112.

23) On ne mentionnera ici que deux ouvrages récents, sur une thématique singulièrement féconde, ceux de Diego DELLEVILLE, *Les Italiens en Dauphiné à la fin du Moyen Âge : crédit, finance et pouvoir*, Grenoble 2012, et David KUSMAN, *Usuriers publics et banquiers du prince : le rôle économique des financiers piémontais dans les villes du duché de Brabant (XIII^e-XV^e siècle)*, Turnhout 2013 ; voir également Id. et Jean-Luc DE MEULEMEESTER, *Connecting regional capital markets in the late medieval Low Countries : the role of the piedmontese bankers as financial pathfinders and innovators in Brabant, Guelders, Flanders and Hainaut (ca. 1260–1355)*, in: *Economics, public finances and the impact of institutional changes in inter-regional perspective. The Low Countries and neighbouring german territories (14th–17th century)*, éd. R. VAN SCHAIK, Turnhout 2015, p. 83–102 et surtout les œuvres de Giacomo TODESCHINI, *I mercanti e il tempio : la società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra medioevo ed età moderna*, Bologne 2002 ; Id., *La riflessione etica sulle attività economiche*, in: *Economie urbane ed etica economica nell'Italia medievale*, éd. Roberto GRECI / Giuliano PINTO / Giacomo TODESCHINI, 2005, p. 151–230 ; Id., *Mercato medievale e razionalità economica moderna*, in: *Reti medievali 7/2* (2006) ; Id., *Il denaro e l'esclusione sociale nel pensiero francescano*, in: *I francescani e l'uso del denaro*, éd. Alvaro CACCIOTTI / Maria MELLI, Milan 2011, p. 39–60 ; Id., *I Linguaggi medievali dell'economia come strumenti della crescita politica europea*, in: *Honos alit artes. Studi Mario Ascheri*, vol. 3, *Il cammino delle idee dal medioevo all'età moderna*, Florence 2014, p. 403–414.

intérêts. Valorisées par Jean Schneider, Marco Vendittelli, Werner Maleczek²⁴), ces sources ont modifié l'image que l'historien pouvait avoir des réseaux de commerce et d'argent se développant en curie aux XII^e – XIII^e siècles.

Elles le mettent en présence de questions nouvelles dès lors qu'il tente une analyse globale de la relation entre marchands italiens et curie romaine. À la fin du XIII^e siècle, même si en certains endroits les deux cartes divergent, l'extension du réseau commercial italien présente de fortes convergences avec l'extension de la chrétienté. Une telle constatation invite à reposer la question des relations entre centralité romaine et développement d'un maillage marchand italien, qui s'est étendu à une grande partie de l'Europe chrétienne avant même que le système contraignant d'impositions directes qui pèsera sur les clercs ne se développe vraiment.

Deuxième question : le changement de préférence du siège apostolique dans le choix des compagnies de commerce qu'il utilise. Si l'on suit les sources, on assiste apparemment à une omniprésence des Romains, qui se trouveraient ensuite remplacés par des Siennois, eux-mêmes remplacés – et ce définitivement serait-on tenté de dire, tant leur position en curie demeura hégémonique pendant plusieurs siècles (!) – par des Florentins. Quels éléments motivent ces changements ? On a mis en avant des facteurs politiques pour expliquer l'éviction des Romains, trop souvent contestataires, puis des Siennois, favorables aux Gibelins. Les choix politiques des communes suffisent-ils à justifier les changements de faveur de la papauté et de la curie ?

Troisième problème, intimement lié au précédent : les interférences socio-institutionnelles entre marchandise, commune et Église. Jusqu'à la fin du siècle dernier – on se réfère ici à une recherche de Michele Cassandro publiée en 1987, qui se fondait sur des analyses proposées par Gino Arias, Édouard Jordan, Alois Gottlob et Mario Chiaudano²⁵) – on a

24) Jean SCHNEIDER, Les marchands siennois et la Lorraine au XIII^e siècle, in: Studi Armando Saporì, 2 vol., Milan 1957, vol. 1, p. 391–400 ; Glenn OLSEN, Italian merchants and the performance of papal banking functions in the early thirteenth century, in: Economy, Society and Government in medieval Italy. Essays in memory of Robert Reynolds, éd. David HERLIHY / Roberto S. LOPEZ, Kent 1970, p. 43–63 ; Marco VENDITTELLI, Testimonianze sui rapporti tra mercatores romani ed i vescovati di Metz e Verdun nel secolo XIII, in: Archivio della Società romana di storia patria 118 (1995), p. 69–99 ; ID., *In partibus Angliae*. Cittadini romani alla corte inglese nel Duecento. La vicenda di Pietro Saraceno, Rome 2001 ; ID. / Martina CAMELI, Ancora una testimonianza sull'attività dei mercatores romani nel Duecento. Un documento del vescovo di Ascoli del 1233, in: Archivio della Società romana di storia patria 129 (2006), p. 35–62 ; ID., Una lettera inedita di Gregorio IX in favore di Giacomo Scarsus, cittadino romano, in: Scritti per Isa Lori San Filippo, Rome 2008, p. 887–896 ; ID., Una lettera di Gregorio IX a favore del romano Giovenale Mannetti, in: *Sit liber gratus, quem servulus est operatus*. Studi in onore di Alessandro Pratesi, éd. Paolo CHERUBINI / Giovanna NICOLAÏ, Città del Vaticano 2012, p. 447–462 ; Werner MALECZEK, Erzbischof Ulrich von Salzburg (1257–1265), die päpstliche Kurie und Bankiers aus Rom, Florenz und Venedig, in: Tirol – Österreich – Italien. Festschrift für Josef Riedmann, éd. Klaus BRANDSTÄTTER/Julia HÖRMANN, Innsbruck 2005, p. 405–439.

25) Voir Michele CASSANDRO, La banca senese nei secoli XIII e XIV, in: Banchieri e mercanti di Siena, éd. Carlo Maria CIPOLLA, Rome 1987, p. 107–160, p. 109–110.

considéré que la proximité, l'intimité même, entre curialistes et marchands était un facteur déterminant du développement des compagnies : en définitive la force de ces relations expliquait la transformation en « colossale banque pontificale » d'une ville comme Sienne, qui porte encore aujourd'hui les stigmates de son âge d'or. Or l'intimité de cette relation a suscité si peu de recherches²⁶, qu'elle semble se résumer à une simple tournure rhétorique : les travaux les plus récents témoignent d'attitudes diversifiées de l'élite marchande, qui s'alignait résolument ou tour-à-tour sur des positions impériales ou/et guelfes, à Sienne, comme à Florence²⁷. Pour étudier ces phénomènes de continuité/discontinuité des réseaux marchands en curie, l'historien doit donc réexaminer, de façon approfondie, les liens entre les principaux chefs de ces compagnies, les gouvernements communaux, l'institution ecclésiastique et la papauté, ce qui s'avère extrêmement complexe pour la période considérée ici, compte tenu de l'état des sources mobilisables... sans négliger pour autant les questions purement économiques soulevées par la négociation de prêts et de ventes de revenus.

Les lignes qui suivent ne constituent qu'un essai, qui reste tributaire d'une forte dichotomie de la documentation : celle-ci illustre en effet, essentiellement le prêt aux particuliers au XII^e et au début du XIII^e siècle et, dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, le financement de la politique pontificale.

I. OMNIPOTENCES ROMAINES

Accrus par l'éviction du pape de sa cité de Rome en 1144–45, amoindris peut-être par la politique de conquête et de contrôle des châteaux et cités du Latium suivie par Eugène III et Adrien IV²⁸, les problèmes financiers du siège apostolique réapparurent avec le schisme de 1159. La papauté avait certes réformé ses structures à la fin du siècle précédent : à l'*arcarius* et au *sacellarius*, – c'est-à-dire à un receveur et à un payeur – avait succédé sous Urbain II, un *camerarius* qui assumait les deux fonctions²⁹. Mais avec le schisme, les quelques profits

26) Voir toutefois la démarche novatrice et les conclusions de Michele PELLEGRINI, *Chiesa e Città. Uomini, comunità e istituzioni nella società senese tra XII et XIII secolo*, Rome 2004 ; ID., *La Chiesa di Siena nella transizione dal ghibellinismo al guelfismo: tra appartenenza cittadina, centralizzazione romana e nuovi equilibri*, in: *Fedeltà ghibellina, affari guelfi. Saggi e riletture intorno alla storia di Siena fra Due e Trecento*, éd. Gabriella PICCINNI, 2 vol., Ospedaletto 2008, I, p. 105–132.

27) Voir, pour Sienne, le volume collectif mentionné supra et la bibliographie afférente, et pour Florence, Giuliano MILANI, *Uno snodo nella storia dell'esclusione. Urbano IV, la crociata contre Manfredi e l'avvio di nuove diseguaglianze nell'Italia basso medievale*, in: *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge* 125/2 (2013).

28) *Adrian IV, the english pope (1154–1159) : studies and texts*, éd. Brenda BOLTON / Anne J. DUGGAN, Ashgate, 2003, p. 157–179.

29) Jürgen SYDOW, *Cluny und die Anfänge der Apostolischen Kammer. Studien zur Geschichte der päpstlichen Finanzverwaltung im 11. und 12. Jahrhundert*, in: *StMGBO* 63 (1951), p. 45–66 ; JORDAN, *Zur*

apportés par la réorganisation du territoire pontifical s'étaient rapidement évanouis. Après avoir été victime d'« usuriers » juifs et chrétiens³⁰⁾, Alexandre III se réfugiait en France et là, recourait à un ordre que la papauté utilisait depuis quelques décennies pour transférer des fonds, contracter des emprunts et conserver du numéraire : les Templiers. Indice de la faible internationalisation du réseau bancaire italien en cette époque de démarrage des foires de Champagne ? Ou renommée sur le marché du crédit français d'un ordre du Temple qui avait aussi la garde du Trésor royal depuis 1146³¹⁾ ? Les deux facteurs probablement s'ajoutent l'un à l'autre.

Au problème posé par l'état de ses finances, Alexandre III apporte également une solution institutionnelle qui n'est pas sans rappeler l'organisation de la caisse pontificale au siècle précédent : il dédouble la fonction de camérier, confiée à deux individus dont un Templier, une solution apparemment temporaire, puisque les sources ne mentionnent pas après le retour de la curie en Italie la survie d'un tel système. Mais, bien que les Templiers n'aient pas eu de vraie maison à Rome, et même qu'ils aient été peu présents en Italie du sud à l'exception de la Pouille³²⁾, la direction de la Chambre demeure à un Templier jusqu'à la mort d'Alexandre III³³⁾.

L'accord que Clément III passe en mai 1188 avec la commune de Rome favorise une série de remises en ordre des finances pontificales, dont le *Liber censuum* est généralement considéré comme un des témoins. Toutefois ce texte fameux, qui liste les cens dus au siège apostolique par de nombreuses églises, monastères, seigneurs, princes et royaumes, n'est sans doute pas le marqueur d'une réorganisation des finances pontificales³⁴⁾ : il a par essence une fonction conservatoire. Il s'agissait pour son auteur, camérier du pape, de lutter contre l'obsolescence des droits du siège apostolique, c'est-à-dire d'enrayer la diminution de ses revenus. De plus, par son titre et son contenu, le *Liber* souligne l'attachement du pouvoir à

päpstlichen Finanzgeschichte (cité n. 3), p. 89–92 ; Ian S. ROBINSON, *The Papacy, 1073–1198 : Continuity and Innovation*, Cambridge 1990, p. 251–253.

30) Si l'on suit Ian S. ROBINSON cité note précédente, p. 258. On sait qu'il souscrivit de nombreux emprunts auprès des Malabranca et des Frangipani, probablement après son retour en Italie en 1166, au moment où il séjourne à Gaète, Bénévent et Anagni (Chris WICKHAM, *Roma medievale. Crisi e stabilità di una città [950–1150]* Rome 2013, p. 202).

31) Voir pour une première approche, Alain DEMURGER, *Les Templiers. Une chevalerie chrétienne au Moyen Âge*, Paris, 1985, 4^e ed. 2005, p. 377.

32) Voir Hubert HOUBEN, *Templari e Teutonici nel Mezzogiorno normanno-svevo*, in: *Il Mezzogiorno normanno-svevo e le Crociate*, éd. Giosuè MUSCA, Bari 2002, p. 251–288, et Elena BELLOMO, *The Templar order in north-west Italy (1142-c.1330)*, Leiden-Boston 2008, p. 83 et seq.

33) ROBINSON, *The Papacy 1073–1198* (cité n. 29), p. 257–58.

34) Le *Liber censuum* de l'Église romaine, éd. Paul FABRE / Louis DUCHESNE, 4 vol., Paris 1905–1952 ; Volkert PFAFF, *Der Liber censuum von 1192. Die im Jahre 1192/93 der Kurie Zinspflichtigen*, in: *VSWG 44* (1957), p. 78–96, 105–120, 220–242, 325–351. Sur la composition du *Liber*, voir Teresa MONTECCHI PALAZZI, *Cencius camerarius* et la formation du *Liber censuum* de 1192, in: *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, 96 (1984), p. 49–93.

une forme de fiscalité qui dit la vassalité du payeur et qui témoigne ainsi de la souveraineté de l'Église de Rome. On relèvera enfin que la somme de tous ces cens ne pouvait en aucune manière couvrir à elle seule l'ensemble des dépenses de la papauté³⁵ ! Le *Liber censuum* ne devrait pas être en conséquence considéré comme le marqueur d'une réforme des finances pontificales. Il n'est que le témoin d'un regard différent porté par l'institution sur le système censitaire, sur lequel reposait officiellement le financement du siège apostolique.

Les lettres adressées à des prélats et des légats que le siège apostolique envoyait dans telle ou telle partie de la chrétienté montrent certes que les papes accordaient une grande importance au paiement du cens, qui localement pouvait prendre des noms divers. Le cardinal légat Nicolas Breakspear étendit à la Scandinavie le versement d'un Denier de Saint-Pierre, qui à l'origine n'était payé que par les royaumes anglo-saxons³⁶. En réalité les ressources du siège apostolique reposaient sur d'autres logiques. Elles se fondaient d'abord sur des « dons », plus ou moins contraints, que clercs, prélats et suppliants laïcs devaient faire au pape et aux cardinaux au titre du *pallium* ou pour d'autres raisons... à tel point que le chroniqueur William de Newburgh en venait à considérer que le III^e concile du Latran n'avait pas été convoqué afin de réformer l'Église, mais, par vrai « artifice de romaine avarice (!) », pour recueillir cet argent qu'à l'occasion de leur venue à Rome les prélats avaient à offrir au pontife et aux cardinaux³⁷. Elles reposaient ensuite sur ces sommes que les clercs ayant quelque affaire à régler en justice devaient verser aux personnages influents pour espérer voir leur cause aboutir en justice, acheter les pièces de procédure et les privilèges qui leur étaient indispensables : Boncompagno da Signa, professeur de rhétorique, se déclarait convaincu que les procès étaient en curie gagnés par la partie qui avait dépensé le plus d'argent³⁸...

Dans un tel système, il est évident que les marchands présents en curie étaient ceux qui pouvaient faire les meilleures affaires : de tels mécanismes ne pouvaient être sans effets sur le développement économique de la cité et d'une classe marchande, qui localement pouvait jouer un rôle essentiel dans l'approvisionnement du siège apostolique et de la curie, ce dont on a peu de traces pour les XI^e – XII^e siècles³⁹. L'afflux sur le marché romain d'objets plus

35) Volkert PFAFF, Aufgaben und Probleme der päpstlichen Finanzverwaltung am Ende des 12. Jahrhunderts, in: *MIÖG* 64 (1956), p. 1–24.

36) A. BERGQUIST, The papal legate : Nicolas Breakspear's Scandinavian mission, in: Adrian IV, the english pope (cité n. 28), p. 41–49, p. 45. Sur l'extension du Denier de Saint-Pierre vers l'Est, voir Erich MASCHKE, *Der Peterspfennig in Polen und dem deutschen Osten*, Leipzig 1933, et Markus DENZEL, *Kleriker und Kaufleute. Polen und der Peterspfennig im kurialen Zahlungsverkehr des 14. Jahrhunderts*, in: *VSWG* 82 (1995), p. 305–331.

37) ROBINSON, *The Papacy 1073–1198* (cité n. 29), p. 269.

38) Agostino PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIII^e siècle*, Paris 1995, p. 121. Les sources ne permettent évidemment pas de distinguer des emprunts à vocation fiscale, judiciaire ou donataire : voir WICKHAM, *Roma medievale* (cite n. 30), p. 212.

39) Chris WICKHAM, *Roma medievale* (cité n. 30), p. 207–214.

ou moins précieux, et surtout de monnaies venant de toutes les parties de la chrétienté⁴⁰⁾, favorisa le développement au XII^e siècle d'une activité de change, florissante lorsque le pape résidait à Rome : les *Gesta* montrent Innocent III chassant les *campsores* ou *nummulari* qui avaient installé leurs bancs jusqu'à l'intérieur du palais du Latran⁴¹⁾. Le choix plus ou moins contraint d'Alexandre III de recourir aux Templiers lors de son exil en France s'explique par la nécessité de palier financièrement et matériellement – le réseau des maisons templières étant en mesure d'approvisionner la curie – la défection des financiers et fournisseurs naturels du siège apostolique.

Le plus ancien témoignage qu'on ait conservé d'un emprunt effectué à Rome par un ecclésiastique anglais est fourni par Pierre de Blois, alors archidiacre de Bath, qui rappelle dans un courrier adressé à l'évêque de Chartres que l'abbé de Saint-Augustin de Canterbury, ne pouvant plus rien tirer des marchands des Flandres, avait réussi à emprunter des quantités incroyables auprès de marchands romains⁴²⁾. Avec le retour de la curie à Rome et sa stabilisation, dérivée de l'accord entre la commune et Clément III en 1188, les marchands romains, dont les affaires avec la croissance de la cité s'étaient développées⁴³⁾, retrouvèrent l'opportunité de faire de gras profits.

Dans les deux dernières décennies du XII^e siècle, Rome est en effet un des principaux centres de crédit d'Occident. Son dynamisme est révélé par la présence dès 1191 de marchands romains aux foires de Champagne, après les Lombards certes, mais avant les Toscans⁴⁴⁾, foires qui leur servent de relai dans le développement de leurs affaires, comme le montre le prêt négocié en 1209 à Rome par les représentants de l'archevêque de Mayence, remboursable à Bar-le-Duc⁴⁵⁾. Son dynamisme est révélé par le rang des emprunteurs à

40) Sur ces monnaies et leur cours, voir Volkert PFAFF, *Die Einnahmen der römischen Kurie am Ende des 12. Jahrhunderts*, in: VSWG 40 (1953), p. 97–118, et aussi Chris WICKHAM, *The financing of Roman city politics*, in: Paola GUGLIEMOTTI, *Europa e Italia*, Florence 2011, p. 437–453.

41) Maria Pia ALBERZONI, *I mercatores romani* nel registro di Innocenzo III, in: *Le storie e la memoria*. In onore di Arnold Esch, éd. Roberto DELLE DONNE/Andrea ZORZI, Florence 2002, p. 91–108, p. 93). Sur la source, voir évidemment Giulia BARONE, *I Gesta Innocentii III : politica e cultura a Roma all'inizio del Duecento*, in: *Studi sul Medioevo per Girolamo Arnaldi*, Rome 2001, p. 1–23 et les *Gesta di Innocenzo III*, dir. Giulia BARONE/Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Rome 2011.

42) VENDITTELLI, *In partibus Anglie* (cité n. 24), p. 25.

43) Le dynamisme de Rome se manifeste à travers ces traités politiques et commerciaux que la cité signe avec Pise et Gênes (Codice diplomatico della repubblica di Genova dal 968 al 1190, vol. 2 : Dal MCLXIII al MCLXXX, éd. Cesare IMPERIALE DI SANT'ANGELO, Rome 1938, n°8–13, et Codice diplomatico del Senato romano dal 1144 al 1347, éd. Franco BARTOLONI, Rome 1948, n°23–29 ; voir WICKHAM, *Roma medievale* (cité n. 31), p. 198–219.

44) VENDITTELLI, *In partibus Angliae* (cité n. 24), p. 19. Nombreux sont semble-t-il les prêts accordés aux ecclésiastiques aux foires de Champagne.

45) SCHULTE, *Geschichte des mittelalterlichen Handels* (cité n. 19), vol. I, p. 244 ; Adolf SCHAUPE, *Handelsgechichte der romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*, Munich-Berlin 1906, p. 348, 364 ; Markus DENZEL, *Kurialer Zahlungsverkehr im 13. und 14. Jahrhundert*. Servitien- und Annatenzahlungen aus dem Bistum Bamberg, Stuttgart 1991.

Rome même : en cette année 1191, la reine Aliénor d'Aquitaine, après avoir quitté à Messine son fils aîné Richard Cœur de Lion qui s'était embarqué pour Chypre, se rendait à Rome, où elle assistait peut-être à la consécration de Célestin III, mais où elle empruntait assurément 800 marcs⁴⁶. Son dynamisme est enfin révélé par l'indépendance politique de ses banquiers : en cette année 1191, les Romains prêtaient à Gênes de grosses sommes, pour certaines à des membres de la cour de l'empereur Henri VI⁴⁷. Bref, dans les deux dernières décennies du XII^e siècle, Rome était assurément une des principales places, si ce n'est la principale place bancaire d'Europe.

Les sociétés de prêteurs que les sources évoquent reposent alors sur de larges bases, ce qui peut expliquer que les narrations des chroniqueurs anglais se réfèrent à 'des marchands romains' demeurant toujours anonymes. Constituées sans doute pour réaliser une opération déterminée, elles témoignent d'une faible structuration ou concentration du marché du crédit. Mais elles sont déjà singulièrement prudentes, indice de leur expérience du prêt à intérêt aux ecclésiastiques. Marco Vendittelli rapporte le cas du prieur des Augustins de Canterbury, qui en 1188 écrivait à ses frères qu'il ne pouvait emprunter de quoi défendre leur cause : les marchands romains n'acceptaient de prêter de l'argent que sur présentation de fidéjusseurs romains... et les cautions qu'il avait pu présenter n'étaient pas suffisantes⁴⁸. Ses justifications suggèrent non pas la rareté sur le marché du crédit de prêteurs non-romains – on y trouve de fait des Bolonais, des Placentins, des Siennois, etc. – mais de fortes connexions entre marchands et membres des institutions curiales appelés à jouer le rôle de garants. Les déboires de Thomas de Marlborough soulignent ces connivences : envoyé à Rome par le supérieur de l'abbaye Sainte-Marie d'Evesham, Thomas rapporte n'avoir pu emprunter 50 marcs en janvier 1206, car des marchands romains revenus d'Angleterre avaient fait courir le bruit que l'abbé refusait de solder ses dettes à leur égard. Pire : ayant appris qu'un des moines de cette abbaye se trouvait en ville, les créanciers romains s'étaient imaginés obtenir leur dû... en le faisant emprisonner ! Affolé, Thomas avait craint de connaître la même fin que son compatriote, le moine Ermesfred, incarcéré à Rome pour de semblables motifs... et mort en prison⁴⁹.

De cette interconnexion des milieux économiques et ecclésiastiques, les illustrations sont multiples⁵⁰. Les réseaux d'influence développés par les marchands romains en curie,

46) VENDITTELLI, *In partibus Angliae* (cité n. 24), p. 27, 42.

47) OLSEN, *Italian merchants* (cite n. 24), p. 46–50.

48) VENDITTELLI, *In partibus Angliae* (cité n. 24), p. 26 et 42.

49) Voir Jane E. SAYERS, *English benedictine monks at the papal court in the thirteenth century: the experience of Thomas of Marlborough in a wider context*, in: *Journal of Medieval monastic studies* 2 (2013), p. 109–29.

50) Outre les travaux de Marco VENDITTELLI, voir pour les emprunts accordés à l'archevêque de Cologne entre 1210 et 1230, voir Matthias WERNER, *Prälatenschulden und hohe Politik im 13. Jahrhundert. Die Verschuldung der Kölner Erzbischöfe bei italienischen Bankiers und ihre politischen Implikationen*, in:

favorisés par le fait que les pontifes étaient alors issus de Rome ou de ses environs immédiats⁵¹), furent parfois mis au service de marchands issus d'autres cités avec lesquels ils étaient en affaire. C'est ainsi que dans une lettre datée de 1206, Innocent III fait explicitement référence aux démarches effectuées par les banquiers de Plaisance auprès de leurs confrères romains pour qu'ils interviennent en leur faveur et modifient son attitude à l'égard de leur commune⁵²). Mais le plus souvent les Romains se contentaient d'activer leurs appuis pour forcer leurs débiteurs à s'acquitter des sommes dues. Après la mort de l'évêque de Liège, qui avait emprunté en 1239 600 marcs auprès d'une société dirigée par les Della Torre de Rome, ceux-ci eurent assez d'entregent pour amener Grégoire IX à faire lui-même appliquer une décision de justice. Le pontife adressa un mandat à l'évêque de Cambrai et à l'abbé de Saint-Aubert pour que le remboursement des dettes de l'évêque de Liège, affectées sur les revenus de la mense épiscopale, soit versé dans les mains du fidéjusseur du défunt, le cardinal anglais Robert de Somercote⁵³). Autre affaire, plus connue, celle de l'évêque de Metz, dont les dettes calculées par Jean Schneider, s'élevaient en 1237 à la somme colossale de 9 200 marcs : 2 000 à des citoyens de Metz, 1 000 à des marchands siennois, mais 6 191 à des citoyens romains (!), dont un certain Giovenale Manetti qui à lui seul devait recevoir 2 300 marcs⁵⁴). Pour récupérer ces sommes, Manetti et ses associés firent intervenir le siège apostolique à plusieurs reprises. Il fallut même envoyer évêques et abbés négocier à Metz divers accords de rééchelonnement de la dette : le prélat messin avait de très nombreux créanciers, et certains de très haut rang, comme le roi de Navarre, le comte de Bar ou le comte de Juliers ! Il n'est donc pas certain que les héritiers de Giovenale Manetti, malgré l'intervention récurrente de la papauté jusqu'à la fin du XIII^e siècle, aient pu récupérer les sommes effectivement prêtées⁵⁵).

Les sources conservées pour le XII^e et la première moitié du XIII^e siècle insistent avant tout sur le commerce de l'argent. Elles illustrent l'endettement de prélats qui ne fréquentaient pas tous assidûment la cour, mais y faisaient défendre leur cause⁵⁶). Elles informent le traitement judiciaire et les négociations d'échelonnement de leurs dettes et... l'instru-

Köln. Stadt und Bistum in Kirche und Reich des Mittelalters. Festschrift für Odilo Engels zum 65. Geburtstag, hg. v. Hanna VOLLRATH/ Stefan WEINFURTER, Köln-Weimar-Wien 1993, S. 511–570.

51) Marco VENDITTELLI, *Élite citadine : Rome aux XII^e-XIII^e siècles*, in: *Les élites urbaines au Moyen-Âge*, Paris 1996, p. 183–91, p. 190.

52) ALBERZONI, *I mercatores romani* (cité n. 41), p. 98 ; Laura BAIETTO, *Il papa e la città. Papato e comuni in Italia centro-settentrionale durante la prima metà del secolo XIII*, Spolète 2007, p. 28–29.

53) VENDITTELLI-CAMELI, *Un documento del vescovo di Ascoli del 1233* (cité n. 24), p. 36.

54) Jean SCHNEIDER, *La ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, Nancy 1950, p. 295.

55) Je suis plus pessimiste sur ce point que Marco Vendittelli.

56) Voir WICKHAM, *Roma medievale* (cité n. 31), p. 201–2. On a trace de prêts effectués par des Romains aux archevêques et évêques de Passau, Cologne, Worms, Verdun, Metz, Durham, Verdun, Chartres, Poitiers, Le Puy, Viviers, Pampelune, Chieti, Catania (VENDITTELLI, *In partibus Angliae* [cité n. 24], p. 125–126).

mentalisation du pontife par ces sociétés dans lesquelles d'authentiques curialistes, cardinaux compris, devaient aussi placer leurs avoirs. Rares sont en revanche les sources relatives au commerce d'autres produits, que l'on doit pourtant supposer traités par ces mêmes marchands pour approvisionner la ville et la curie⁵⁷⁾. Opaque demeure de surcroît l'état des finances de la papauté pour cette époque, alors que ces marchands-banquiers avaient fort probablement aussi un rôle essentiel dans le fonctionnement du système des dons, subsides et pensions, sur lequel reposaient les finances du siège apostolique.

Il n'en reste pas moins que dans les deux dernières décennies du XII^e siècle, les Romains profitèrent largement de mécanismes qui leur procurèrent ce qu'en termes strictement économiques on assimilerait aujourd'hui à une rente : il leur avait suffi de contrôler le marché du crédit dans l'espace curial et ses marges immédiates pour développer leur richesse. Les pertes étaient réelles certes ; les sources le montrent. Mais on peut supposer que globalement, avec quelque prudence, les profits, facilités par cette entente fondée sur des intérêts économiques mutuels avec de puissants curialistes, étaient importants. La rapidité avec laquelle ces réseaux se sont développés dans les deux dernières décennies du XII^e siècle après le retour de la papauté à Rome laisse penser que le système fonctionnait probablement ainsi avant le schisme et, quoiqu'à un moindre degré peut-être, avant la révolte de Rome de 1144-45. L'embellie économique que révèle l'évolution du bâti dans la Ville éternelle au cours de la première moitié du XII^e siècle suggère l'existence de mécanismes comparables, qui peut-être n'eurent pas alors l'ampleur qu'ils acquirent à la fin du siècle⁵⁸⁾, mais qui contribuèrent sans le moindre doute à nourrir une aversion populaire à l'égard de l'Église que révèle la littérature italo-germanique et le succès temporaire d'un certain Arnaldo da Brescia.

II. JEUX DE CARTES

Les sources médiévales illustrent certaines aires de la chrétienté plus que d'autres, nécessairement. Or la riche documentation anglaise a servi à démontrer l'extraordinaire extension des réseaux romains et italiens dans les îles britanniques à la fin du XII^e siècle. Faut-il s'interroger sur cette expérience ? En d'autres termes, le cas anglais, par ses mécanismes propres et sa chronologie est-il modélisable, exportable en des zones moins éclairées par la documentation actuelle ? Est-il au contraire une anomalie à intensité exceptionnelle ? En ce cas quels en seraient les ressorts ? C'est ce que l'on voudrait déterminer ici.

57) Les travaux récents ont montré que Rome était alors un grand centre de production de céramique, beaucoup plus diversifiée que dans d'autres villes italiennes (WICKHAM, *Roma medievale* [cité n. 31], p. 184-86).

58) On a trace en 1120 de deux représentants de Gênes auprès de Calixte II. Chris WICKHAM lie en fait le développement à Rome de cette activité bancaire au retour dans la Ville d'Innocent II en 1137-38 (*ibid.*, p. 202). Les mentions d'emprunts de la papauté auprès des Corsi et des Frangipani ne se développent que dans les années quarante et cinquante du XII^e siècle.

Le triangle curie-institution ecclésiastique-marchands romains paraît, sinon à l'origine, du moins un élément essentiel du développement des réseaux de commerce italiens dans les îles britanniques. Les activités déployées par les marchands étrangers en Angleterre ont on le sait retenu l'attention des médiévistes, y compris pour le haut Moyen Âge⁵⁹). Toutefois, sous Henri II Plantagenet les Italiens ne semblent pas très actifs. Les affaires du banquier-usurier William Cade, assez bien documentées puisque l'Échiquier s'y est intéressé après son décès en 1166, donne à voir une liste de créanciers qui mentionne quelques officiers de cour et un grand nombre de marchands, pour certains connus, mais ne signale aucun italien⁶⁰). Cette partie de l'Europe n'a été semble-t-il fréquentée par eux qu'à la fin du XII^e siècle. Ces marchands ne servent pas alors le pape et l'Église, mais leurs propres intérêts... à l'exception peut-être des Romains, puisque ceux-ci paraissent souvent engagés dans des opérations de crédit en rapport avec la curie⁶¹). Cela pourrait indiquer que le développement de leurs affaires dans les îles britanniques résulte d'emprunts effectués par les procureurs de prélats anglais en cour de Rome : les créanciers, ainsi amenés à récupérer leurs avoirs sur place, auraient développé leurs affaires sur le marché anglais.

Dans les premières décennies du XIII^e siècle, le conflit entre le roi Jean, Innocent III et les partis de barons anglais compromit le développement de leurs affaires. La documentation conservée pour le règne de Jean sans Terre montre qu'en son début, en 1199, les marchands romains, mais aussi siennois, bolonais, placentins se trouvaient créanciers d'évêques anglais pour des sommes allant de 200 à 3 000 marcs sterling. Nombre de barons anglais l'étaient sans doute également, mais leurs archives ne peuvent aujourd'hui en témoigner. Quant au roi, il l'était assurément : lorsqu'il eut à défendre à Rome son refus de reconnaître l'archevêque de Canterbury désigné par Innocent III, et qu'en conséquence pour éviter les censures pontificales il voulut verser une pension au pape et à sa famille, ce fut vers les marchands présents en curie qu'il se tourna. Trompé dans ses espérances, le roi Jean fit suspendre le remboursement des sommes empruntées, mais surtout prit en représailles des mesures contre les citoyens romains qui se trouvaient dans son royaume, qui furent arrêtés, dépouillés de tous leurs biens et expulsés⁶²).

Après la soumission du roi, marquée par la reprise du versement des pensions, et surtout avec la longue minorité de son héritier Henri III, durant laquelle des cardinaux-légats

59) T. LLOYD, *Alien merchants in England in the High Middle Ages*, Brighton-New-York 1982.

60) Hilary JENKINSON, *William Cade, a financier of the twelfth century*, et John H. ROUND, *The debtors of William Cade*, in: *English Historical Review* 28/111 (1913), p. 209–27, 522–27, et pour le contexte anglo-pontifical, voir Nicholas C. VINCENT, *Beyond Becker. King Henry II and the papacy (1154–1189)*, in: *Pope Alexander III. The art of survival*, éd. Peter CLARKE / Anne DUGGAN, Farham 2012, p. 257–300.

61) VENDITTELLI, *In partibus Angliae* (cité n. 24), p. 34.

62) *Ibid.*, p. 23–24; Ralph V. TURNER, *King John*, Londres-New York, 1994, p. 160–61 et Id., *King John, England's Evil King ?*, Londres-New York 2009, p. 124–32.

veillèrent au bon gouvernement d'un royaume désormais 'vassal' du siège apostolique⁶³), les conditions d'une vraie relance des affaires se trouvèrent réunies. Le développement sans précédent du nombre de clercs italiens affectés sur des bénéfices anglais en décupla les effets. La mainmise italienne sur l'économie anglaise atteignit une telle situation de déséquilibre, qu'elle fut perçue comme une invasion. Une révolte menée par un chevalier du Yorkshire contre les clercs italiens, la fiscalité pontificale et l'enrichissement des marchands de la péninsule fut cause d'actes d'une extrême violence que rapportent les chroniques : clercs emprisonnés, laïcs torturés et pour certains tués, greniers et entrepôts appartenant à des citoyens romains dans le Kent mis à sac, etc. L'avidité et l'avarice' des marchands romains furent l'objet de multiples critiques. Il suffit de lire Matthieu Paris. Une enquête ordonnée par Henri III en 1244 – enquête qui ne prenait pas en considération les bénéfices et prébendes dont jouissaient en Angleterre les clercs italiens – révèle que Romains et Italiens percevaient dans les pays soumis à la couronne anglaise des revenus dépassant les 42 000 marcs⁶⁴ !

Résumons. Le développement des affaires des marchands romains et italiens en Angleterre ne saurait être déconnecté de la victoire de la papauté sur la monarchie et d'opportunités économiques boostées par l'attribution d'un grand nombre de bénéfices anglais à des clercs italiens en mesure de faire gérer leurs avoirs par leurs compatriotes. En d'autres termes, dans le développement des activités commerciales et bancaires romaines en Angleterre, la spécificité d'un contexte socio-politique défini à partir de l'attitude du siège apostolique joua un rôle essentiel. Les premières traces d'activité de marchands romains en Angleterre à la fin du XII^e siècle ne furent sans doute pas uniquement conditionnées par le règlement des emprunts effectués par les prélats anglais en curie. Mais, sans le succès politique d'Innocent III et la minorité d'Henri III, leurs affaires n'auraient pas connu le développement que l'on vient de décrire.

Au cours des XII^e-XIII^e siècles, nombreux furent les prélats issus de la péninsule ibérique qui se trouvèrent contraints pour leurs affaires de recourir à Rome à un emprunt, sans que ceci n'ait entraîné un développement en Espagne des activités des marchands romains et italiens comparable à celui que l'Angleterre connut. Si l'on s'en tient aux recherches récentes, on ne trouve en effet dans la péninsule ibérique aucun marchand-banquier romain et il est même difficile d'y repérer des Italiens avant la deuxième moitié du XIII^e siècle⁶⁵. Le

63) Jane E. SAYERS, *Papal government in England during the pontificate of Honorius III (1216–1227)*, Cambridge, 1984 ; *The Letters and Charters of Cardinal Guala Bicchieri, papal Legate in England 1216–1218*, éd. Nicholas C. VINCENT, Woodbridge 1996 ; *England and Europe in the reign of Henry III (1216–1276)*, éd. Björn WEILER / Ifor ROWLANDS, Aldershot 2002, et John P. DAVIS, *The gothic king. A biography of Henry III*, Londres 2013.

64) VENDITTELLI, *In partibus Angliae* (cité n. 24), p. 37 ; voir également pour des avances à des diplomates anglais envoyés en cour de Rome, OLSEN, *Italian merchants* (cité n. 48).

65) Eloy BENITO RUANO, *La banca toscana y la orden de Santiago durante el siglo XIII*, Valladolid 1961, p. 31–41, et Peter LINEHAN, *The Spanish Church and the Papacy in the thirteenth century*, Cambridge

développement du commerce et du crédit emprunte là des voies endogènes. On a identifié au XII^e siècle la constitution en guilde – selon des processus qui mériteraient sans doute d’être comparés à ceux qui se développèrent autour du tombeau des apôtres et du Latran – de prêteurs d’argent à Santiago de Compostela, plus exactement à proximité de la porte nord de la cathédrale, guilde considérée comme pionnière dans la Castille médiévale⁶⁶. En Navarre, où quelques villes sur le chemin de Saint-Jacques étaient considérées très actives, on ne voit apparaître des banquiers italiens que dans le dernier tiers du XIV^e siècle, en liaison avec des marchands qui opéraient depuis Barcelone⁶⁷, et ce même si l’évêque de Pampelune est dès les premières décennies du XIII^e siècle débiteur de marchands romains⁶⁸.

On a certes trace à Séville de marchands génois au milieu du XIII^e siècle. Vers 1260, ils forment apparemment une petite communauté et les listes conservées prouvent même qu’y résident un temps deux neveux d’Innocent IV. Mais la présence de ces Génois à Séville dérive avant tout de la politique maritime du roi de Castille, qui y fait construire quelques navires et recrute des amiraux Génois⁶⁹. Les marchands-banquiers italiens ne s’installent en fait que tardivement dans la péninsule ibérique, suggérant ainsi que l’essentiel des affaires commerciales demeurait aux XII^e et XIII^e siècles dans les mains de marchands locaux⁷⁰.

De plus, si leur arrivée semble parfois liée à l’Église, celle-ci n’est pas conditionnée comme en Angleterre par une activité de prêt à intérêt exercée par des banquiers présents en

1971, p. 129–46, notaient l’absence d’études sur les interactions entre économie de la péninsule et fiscalité pontificale.

66) José Damian GONZÁLEZ ARCE, Los cambistas compostelanos, un gremio de banqueros pioneros en la Castilla medieval (siglos XII-XV), in: *Medievalismo* 17 (2007), p. 85–120.

67) Juan CARRASCO PÉREZ, Cambistas y «banqueros» en el reino de Navarra (siglos XIII-XV). Dinero, Banca y Crédito en la Navarra bajomedieval, in: *Banchi pubblici, banchi privati e monti di pietà nell’Europa preindustriale. Amministrazione, tecniche operative e ruoli economici*, 2 vol., Gênes 1991, 2, p. 941–62.

68) Marco VENDITTELLI, Mercanti romani del primo Duecento in Urbe potentes, in: *Rome aux XIII^e et XIV^e siècles. Cinq études*, éd. Étienne HUBERT, Rome 1993, p. 87–135, p. 125–26.

69) Voir Miguel Angel LADERO QUESADA, I Genovesi a Siviglia e nella sua regione : elementi di permanenza e di radicamento (secoli XIII-XVI), in: *Sistema di rapporti ed elites economiche in Europa (sec. XII-XVII)*, éd. Mario DEL TREPPO, Naples 1994, p. 211–30, p. 212, et les deux articles de Juan GIL, Los mercaderes florentinos en Sevilla, et d’Annalisa D’ASCENZO, I luoghi dei mercanti italiani a Siviglia (sec. XIII-XVI), in: *Mundus novus. Amerigo Vespucci e i metodi della ricerca storico-geografico*, éd. Annalisa D’ASCENZO, Rome 2004, p. 101–142, 143–154.

70) Voir Vicent BAYDAL SALA, Cambistas, fiscalidad y élites en el reino de Valencia (1270–1370), in: *En busca de Zaqueo. Los recaudadores de impuestos en las épocas medieval y moderna*, éd. Angel GALÁN SÁNCHEZ / Ernesto GARCÍA FERNÁNDEZ, Madrid 2012, p. 63–78 ; Albert REIXACH SALA, Banqueros al servicio del poder: El cambista Ramón Medir de Gerona y la tesorería real durante la Guerra de los Dos Pedros (1356–1369), in: *Comercio, banca y sociedad en los reinos hispánicos (siglos XIV-XVIII)*, éd. Angel ALLOZA APARICIO / Francisco FERNÁNDEZ IZQUIERDO, Madrid 2012, p. 51–80.

curie. C'est en effet la levée des premières décimes générales ordonnées par le concile de Lyon de 1274 qui paraît susciter leur installation. À considérer les emprunts de l'archevêque mozarabe de Tolède, Gonzalo Pérez Gudiel, effectués en curie dans les années 1280–83 auprès des Chiarenti et des Ammanati⁷¹), il semble que l'installation de ces marchands dans la péninsule ait joué un rôle dans le choix par les prélats espagnols de leur banquier en curie. Si Gonzalo choisit de recourir aux Chiarenti et aux Ammanati, c'est peut-être moins en raison de la puissance de leur réseau bancaire présent à Montpellier et Avignon⁷²), que du fait de leur installation à Barcelone et Tarragone, en lien avec les transferts de sommes collectées au titre de la décime⁷³).

Ces phénomènes se relèvent ailleurs, en Rhénanie par exemple, où les premiers marchands-banquiers, d'authentiques lombards, s'installent sans doute bien avant le milieu du XIII^e siècle⁷⁴). Dès 1260, les Asinari deviennent citoyens d'Utrecht. Deux ans plus tard, ils sont au moins quatre originaires d'Asti à être installés à Trêves. On les rencontre ensuite dans le comté de Bar, le comté de Luxembourg, à Nancy, Duisburg, Boppard, sans oublier Cologne. La très grande majorité de ceux qui s'établissent entre Rhin et Meuse provient d'Asti et de Chieri et pour les autres de Gênes, Milan, Bologne, Lucques et Florence⁷⁵). On ne sait toutefois comment ce réseau bancaire qui se met alors en place, indépendamment de toute relation avec la curie, est ou non mis à profit par les premiers collecteurs de cens et de subsides qui apparaissent dans les années 1260⁷⁶), puis par ceux qui sont désignés pour lever les décimes⁷⁷).

Le développement de la fiscalité pontificale dans les dernières décennies du XIII^e siècle pose, là comme ailleurs, la question des rapports entre les collecteurs que nomment le pape et les réseaux bancaires existants : la relation collecteur-banquier paraît en fait pensée par la Chambre apostolique au moment de la nomination du collecteur. Or les banquiers retenus

71) Voir Peter LINEHAN, *An archbishop and his bankers : Gonzalo Pérez Gudiel de Toledo (1280–83)*, in: *The Growth of the Bank as an Institution and the Development of Money-Business Law*, éd. Vito PIERGIOVANNI, Berlin 1993, p. 11–17 et ID. et Francisco HERNÁNDEZ, *The mozarabic cardinal : the life and times of Gonzalo Pérez Gudiel*, Florence 2004, p. 504–538.

72) Kathryn REYERSON, *Business, banking and finance in medieval Montpellier*, Toronto 1985, p. 115; Francisco HERNÁNDEZ et Peter LINEHAN, *The mozarabic cardinal*, p. 533.

73) *Rationes decimarum Hispaniae (1279–1280)*, éd. José RIUS SERRA, 2 vol., Barcelone 1946–47, I, p.33; LINEHAN, *The Spanish Church* (cité n. 65), p. 132.

74) Dès 1231, les Bonsignori prêtaient aux évêques de Bamberg, Salzbourg et Cologne (Edward ENGLISH, *Enterprise and liability in sienese banking (1230–1350)*, Cambridge [Mass.] 1988, p. 48).

75) Franz IRSIGLER / Winfried REICHERT, *Lombardi nell'Occidente dell'Impero*, in: *Sistema di rapporti ed elites economiche in Europa (sec. XII–XVII)*, éd. Mario DEL TREPPO, Naples 1994, p. 323–336.

76) Sur ces derniers voir notamment Stephan REINKE, *Kurie – Kammer – Kollektoren. Die Magister Albertus de Parma und Sinitius als päpstliche Kuriale und Nuntien im 13. Jahrhundert*, Vienne-Cologne-Weimar 2012.

77) Des Placentins d'abord, des Florentins et des Pistoïais ensuite ; voir SCHULTE, *Geschichte des mittelalterlichen Handels* (cité n. 19), t. I, p. 274–80, t. II, p. 213–14, 277–78.

par la papauté ne sont pas nécessairement ceux qui paraissent les mieux implantés dans la région d'affectation du nouveau collecteur. Demeure à examiner toutefois, et ce attentivement, l'attitude de ces collecteurs et de ces banquiers choisis par la papauté à l'égard des réseaux de crédit existant dans la circonscription qui leur avait été affectée.

Toute ouverture au commerce de nouveaux espaces repose en toute logique sur de nouvelles opportunités. Il n'est donc guère surprenant de constater que le développement des réseaux économiques italiens aux XII^e et XIII^e siècles présente de fortes disparités spatiales et chronologiques... et surtout, bien souvent, une absence de tout conditionnement curial ! L'activité des Italiens en Hongrie dans les dernières décennies du XIII^e siècle est essentiellement fondée sur une remise en ordre monétaire voulue par le monarque et sur l'exploitation des mines⁷⁸⁾. Le commerce italien dans le Levant et la Mer Noire, les voyages de découverte vers la Chine, n'obéissent pas davantage à des logiques ecclésiastiques⁷⁹⁾. On pourrait ici multiplier les exemples.

Toutefois, si la curie n'apparaît pas dans la plupart des cas à l'origine des tous premiers réseaux italiens⁸⁰⁾, en revanche elle finit rapidement par les utiliser à ses propres fins, ou plus exactement à utiliser les voies et les espaces déjà ouverts pour y développer ses propres réseaux⁸¹⁾. De sorte qu'en de nombreux espaces de la chrétienté, le siège apostolique et l'institution ecclésiastique eurent en définitive un rôle essentiel dans le développement des réseaux de commerce et de prêt des marchands italiens. Dans ce processus de superposition

78) Winfried REICHERT, *Mercanti e monetieri italiani nel regno di Boemia nella prima metà del XIV secolo*, in: *Sistema di rapporti ed élites economiche in Europa (sec. XII-XVII)*, éd. Mario DEL TREPPO, Naples 1994, p. 337-348, et Andrea FARA, *Italian merchants in the kingdom of Hungary in the late Middle Ages and the early modern period*, in: *Italy and Europe's eastern border (1204-1669)*, éd. Iulian Mihai DAMIAN / Dan Ioan MURESAN / Alexandru SIMON / Mihailo POPOVIC, Vienne 2012, p. 119-34. Les marchands vénitiens furent bien sûr très tôt en contact avec la couronne de Hongrie. Mais à l'extrême fin du XIII^e siècle, on y rencontre aussi des Florentins, qui pour certains réunirent des biens susceptibles de les agréger à la *nobilitas*. L'entrée des Florentins dans l'économie du royaume s'est faite à travers les emprunts de la monarchie, et notamment d'André III Arpad, plus que du fait de l'activité des collecteurs apostoliques.

79) Luciano PETECH, *Les marchands italiens dans l'empire mongol*, in: *Journal asiatique* 250 (1962), p. 549-574 ; Robert S. LOPEZ, *Nouveaux documents sur les marchands italiens en Chine à l'époque mongole*, in: *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 121/2 (1977), p. 445-58 ; voir également Ignazio DEL PUNTA, *Guerrigieri, crociati, mercanti : i Toscani in Levante in età pieno-medievale (sec. XI-XIII)*, Spolète 2010 ; Hannah BARKER, *Egyptian and italian merchants in the Black Sea slave trade (1260-1500)*, Columbia 2014.

80) Toutefois le privilège du roi Ottokar de Bohême autorisant la construction d'une maison des marchands, à Olomouc en 1261, *support this idea of interconnection between papal collectors and merchants* d'après Roman ZAORAL, *The management of papal collections and long-distance trade in the thirteenth-century Czech lands*, in: *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, 127/2 (2015).

81) Les Bonsignori apparaissent pour la première fois en Angleterre en 1249 comme banquiers du pape (ENGLISH, *Enterprise and liability* [cité n. 74], p. 41).

des deux cartes, qui s'accélère à la fin du XIII^e siècle, la fiscalité ecclésiastique par son extension progressive eut une fonction qui de toute évidence doit être soulignée.

Pour comprendre les raisons pour lesquelles les deux cartes ont fini par se confondre, il faut revenir au début du siècle, au moment où l'omnipotence bancaire des Romains semble inattaquable.

III. DU MARCHAND ROMAIN AU MARCHAND SIENNOIS : SANCTION POLITIQUE OU EFFET DE CISEAU ?

En économie, cette expression synthétise on le sait une évolution contraire des produits et des charges. Son processus est connu. Il peut être appréhendé à partir des charges ou à partir de la production. Dans le premier cas, les charges, importantes au moment du démarrage d'une entreprise, sont censées diminuer peu à peu avec le développement de ses marchés qui lui permettent de réaliser des économies d'échelles, suivant en cela une évolution globalement inverse à celle des produits, dont le prix de vente est en principe de plus en plus bas. Dans le deuxième cas, la courbe des produits suit une évolution négative, du fait de la concurrence par exemple, qui contraint l'entreprise pour conserver ses parts de marché à baisser ses prix et/ou innover, ce qui augmente ses charges, un processus qui à terme peut la condamner à la faillite.

Au cours des années 1180–1220, on l'a dit, parmi les Italiens les plus actifs sur le marché des prêts aux ecclésiastiques, en curie et en périphérie, figurent omniprésents les Romains, une position qui contraste fortement avec celle qui sera la leur à la fin du siècle. Toutefois au cours de ces années, les citoyens romains n'apparaissent pas seuls dans le prêt d'argent effectué aux ecclésiastiques. Dès le pontificat d'Innocent III au moins, on les trouve fréquemment associés à des marchands siennois⁸². La correspondance d'Honorius III montre que ces derniers étaient, après les Romains, les plus nombreux à accorder des prêts aux ecclésiastiques et à l'Église⁸³. Associés aux Romains, ils apparaissent parmi les créanciers de l'évêque de Viviers en 1217, de l'évêque de Poitiers en 1219, du primicier de Metz en 1221, de l'évêque du Puy en 1226⁸⁴, alors que pendant ce même pontificat, les Florentins,

82) ALBERZONI, *I mercatores romani* (cité n. 41), p. 95 ; Roberta MUCCIARELLI, *Il traghettamento dei mercatores : dal fronte imperiale alla pars Ecclesiae*, in: *Fedeltà ghibellina, affari guelfi* (cité n. 27), I, p. 63–104, p. 71.

83) SCHULTE, *Geschichte des mittelalterlichen Handels* (cité n. 19), vol. I, p. 247 ; voir également les *Registri dei cardinali Ugolini d'Ostia et Ottaviano degli Ubaldini*, éd. Guido LEVI, Rome 1890, p. 152.

84) *Regesta Honorii papae III (1216–1227)*, éd. Pietro PRESSUTTI, Rome 1888–95, 2 vol., n°939, 2133, 2158, 3219, 5979.

Lucquois et Pavesans ne sont mentionnés qu'aléatoirement – les premiers à propos des dettes de l'évêque de Chartres, les autres de celles de l'évêque du Puy⁸⁵⁾.

Au cours du pontificat Grégoire IX (1227–1241), si les Siennois apparaissent toujours associés à des marchands romains⁸⁶⁾, en revanche ils sont beaucoup plus souvent mentionnés comme seuls créanciers de très nombreux prélats d'Outremont : en 1231 dans des affaires avec les évêques de Toul et de Châlons-en-Champagne⁸⁷⁾, en 1232 avec l'évêque de Beauvais⁸⁸⁾, en 1235 avec les évêques d'Utrecht et de Bamberg⁸⁹⁾, en 1236 avec l'évêque d'Osnabrück, le monastère bénédictin de Coulombs au diocèse de Chartres et le roi d'Aragon⁹⁰⁾, etc. La faveur et la protection de Grégoire IX semblent s'épancher moins sur les Romains que sur les Siennois, lorsque ceux-ci sont en conflit avec divers membres de l'institution ecclésiastique, de grands feudataires, voire des communes comme Provins, pour récupérer leurs avoirs ou obtenir réparation⁹¹⁾. La correspondance d'Honorius III et de Grégoire IX suggère donc de profonds bouleversements dans les réseaux bancaires actifs en curie et une montée en puissance des Siennois qui atteignent des positions marquant la confiance du pouvoir apostolique.

Apparaît à l'extrême fin du XII^e siècle le titre de *campstor pape*⁹²⁾, le premier étant un certain Marco, fort probablement romain⁹³⁾. Or le deuxième à exercer cet office, si l'on suit une liste encore très lacunaire, est en 1228–29 un Siennois, oncle du poète Cecco Angiolieri, Angelerio, dit Solafica. On rencontre ensuite un Romain, *Bobo di Giovanni Bobonis* en 1232, puis un Siennois, Montanino Diotisalva en 1233, à nouveau le Siennois Angelerio en 1235⁹⁴⁾, puis à nouveau le Romain Bobone en 1238. L'alternance qu'indiquent les sources

85) Ibid., n°1802, 5979. La question des dettes de l'évêque du Puy n'était pas réglée en 1235 (Les registres de Grégoire IX, éd. Lucien AUVRAY, 4 vol., Paris 1896–1955, n°2490, 2492, 2495).

86) On les rencontre dans des prêts accordés aux évêques de Metz, de Verdun et de Passau (ibid., n°845, 998, 1462, 2990, 3124), et même associés à des marchands bolonais pour un prêt à des clercs de Prague (n°569).

87) Ibid., n°549, 592, 626.

88) Ibid., n°844, 2039, 2391.

89) Ibid., n°2391, 2409.

90) Ibid., n°3202, 2727 et 3278.

91) Ce n'est qu'à la fin de son pontificat semble-t-il que les Florentins, à qui était confié le transfert d'importantes sommes levées au titre de la croisade (ibid., n°2765–66), commencèrent eux-aussi à profiter de la faveur pontificale.

92) Le *Liber censuum* de l'Église romaine (cite n. 35), I, p. 306 ; É. JORDAN, *De mercatoribus*, p. 10–44.

93) Marco VENDITTELLI, Una nota sul primo *campstor domini pape* conosciuto, in: Per Gabriella. Studi in ricordo di Gabriella Braga, éd. Marco PALMA / Cinzia VISMARA, Cassino 2013, vol. 4, p. 1834–41, p. 1834–36. Je remercie Ivana AIT de m'avoir fourni ce texte.

94) Pour compléter les éléments fournis par Marco VENDITTELLI, on a ajouté ici Montanino, dit par Grégoire IX *devotus noster* dans des lettres du 12 juillet et du 15 août 1236 et familier du pape dans une lettre de 1237 (Les registres de Grégoire IX, n°3242, 3278, 3599) et la mention datée de 1235 d'Angelerio Solafica à cet office (ibid., n°2391). Dans l'enquête sur la faillite des Bonsignori apparaissent à la fin du XIII^e siècle plusieurs membres de la famille Montanini, appartenant alors à l'Église, et probables descendants du

peut cacher une démultiplication du titre de *campso* *pape* au cours du pontificat de Grégoire IX⁹⁵), afin de répondre par exemple à un contexte marqué par le développement de l'affrontement avec Frédéric II. Mais une telle évolution du recrutement rend surtout explicite le rôle assumé par la banque siennoise dans les finances du siège apostolique : on note qu'elle coïncide souvent avec la chronologie des relations difficiles que le pape entretient avec Rome, notamment avec les périodes où il s'éloigne de la cité, d'avril 1228 à février 1230, d'avril 1232 à mars 1233, de juillet à octobre 1233, de mai 1234 à octobre 1237⁹⁶). Dans cette perspective, l'alternance entre Romains et Siennois pourrait être le révélateur de la qualité des relations avec le milieu d'affaires romain, que le pouvoir apostolique aurait légitimement considéré lié aux cercles dirigeants la commune ou tout au moins solidaire de ses choix politiques, et qu'il aurait donc sanctionnés en promouvant ostensiblement à cet office leurs principaux concurrents⁹⁷).

Premier cardinal non-romain à être élevé sur le siège de Pierre depuis 1188, Innocent IV modifia peu une évolution dont on vient de saisir les lignes directrices. La diversification des réseaux de crédit actifs en curie se poursuivit, même si les Génois ne vinrent pas supplanter Romains et Siennois, preuve que la relation entre l'origine du pontife et l'origine des créanciers du siège apostolique n'est pas toujours fondante. Les Florentins commencèrent à acquérir une certaine importance dans le financement des opérations militaires déclenchées par la papauté⁹⁸), et dans le prêt concédé aux ecclésiastiques, autant en curie qu'aux foires de Champagne⁹⁹). Mais seuls les Siennois surent alors se rendre irremplaçables.

L'installation du pape à Lyon de 1244 à 1251 accentua sans doute les effets de la déconnexion entre marchands romains et papauté : ils apparaissent beaucoup moins souvent dans la correspondance pontificale et, lorsque c'est le cas, il s'agit d'affaires remontant à plusieurs décennies. L'approvisionnement de la cour fut évidemment assuré par des marchands lyonnais que le pape en retour soutint contre leurs débiteurs laïcs et ecclé-

campso de Grégoire IX (Gabiella PICCINI, Sede pontificia contro Bonsignori di Siena. Inchiesta intorno a un fallimento bancario, in: L'età dei processi. Inchieste e condanne tra politica e ideologia, éd. Antonio RIGON / Alessandra VERONESE, Rome 2009, p. 213-46, p. 232).

95) VENDITTELLI, Una nota sul primo *campso domini pape* (cité n. 93), p. 1836.

96) Agostino PARAVICINI BAGLIANI, La mobilità della curia romana nel secolo XIII. Riflessi locali, in: Società e istituzioni dell'Italia comunale : l'esempio di Perugia (sec. XII-XIV), 2 vol., Pérouse 1988, I, p. 156-278, p. 233-234.

97) Pour expliquer le retournement de tendance au cours des années quarante de ce siècle, on a considéré que malgré leur richesse, ces marchands n'avaient pu contrôler les destinées de la commune de Rome, ni lutter contre l'irrépressible croissance des compagnies siennoises et florentines (VENDITTELLI, Élite citadine, p. 190).

98) Les Registres d'Innocent IV, éd. Élie BERGER, 4 vol., Paris 1884-1921, n°167.

99) En curie, pour des abbayes dans les diocèses de Cambrai, d'Utrecht et de Lézat en Gascogne (ibid., n°337, 1698, 5364) et pour l'archevêque de Cologne (n°5361) ; aux foires de Champagne pour l'évêque de Palencia en Castille (ibid., n°4642).

siaistiques¹⁰⁰). Mais ces Lyonnais ne disposaient pas des grands coffres dont le pape avait besoin : seuls les Siennois surent tirer parti de la réunion d'un concile général et de la résidence de la curie dans cette ville, finalement peu éloignée des foires de Champagne.

Parmi ces derniers se détachent rapidement les descendants d'une famille présente à la cour dès la fin du XII^e siècle : les Bonsignori¹⁰¹). Dans la décennie précédant l'exil de la papauté, leur réseau d'affaires s'étendait déjà à une grande partie de l'Occident. La correspondance pontificale montre qu'ils n'étaient pas seulement les grands banquiers du siège apostolique pour des opérations financières à grande échelle¹⁰²). Ils avaient également développé leurs relations avec de grands feudataires : en 1243, Innocent IV intervenait en leur faveur pour que le comte de Toulouse, Raymond VII, leur rembourse 1.600 marcs¹⁰³). Et ils prêtaient aux prélats dans l'ensemble de l'Occident chrétien : parmi leurs débiteurs en 1251–1253 figurent l'évêque de Cordoue, l'archevêque de Reims, l'archevêque d'Esztergom en Hongrie, les évêques de Chalon, de León et de Cashel en Irlande¹⁰⁴). La résidence du pape à Lyon a manifestement servi de tremplin à leurs affaires, même si les traces de leur activité en curie entre 1244 et 1251 demeurent ténues : on a seulement dans la correspondance pontificale mention d'un emprunt effectué auprès de l'agence lyonnaise des Bonsignori par le procureur de l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre, après la fin du concile de juin-juillet 1245 ; c'est peu¹⁰⁵ !

La plupart des prêts effectués par les Bonsignori étaient à rembourser *apud sedem apostolicam*, ce qui permet de saisir que dans le succès des deux frères la présence en curie avait été un facteur premier de réussite, que l'octroi du titre de *campsores pape*, avant 1252 peut-être, vint couronner. Emblématique sans doute, l'ascension de la famille Bonsignori n'est pas néanmoins un cas unique. Les registres de lettres montrent qu'Alexandre IV eut à l'égard de l'autre grande compagnie siennoise, celle des Tolomei, une attitude semblable ; et il faudrait aussi mentionner les Salimbeni, les Piccolomini, etc¹⁰⁶). On le sait les banques

100) En 1251, il écrivait de Milan à l'abbé de l'Île-Barbe en faveur d'*Hubertus et Stephanus, dicti Flameng, Ubertus de Vare, de Palatio, et Stephanus de Gebenna*, citoyens et marchands de Lyon, qui avaient accordé des prêts à des ecclésiastiques et des laïcs de la ville et du diocèse (ibid., n°5212).

101) En 1198, on les trouve au milieu de marchands romains dans un prêt accordé à l'évêque d'Utrecht (R. MUCCIARELLI, *Il traghettamento dei mercatores* (cité n. 84), p. 71).

102) Grégoire IX leur avait conféré le transfert de sommes levées en Angleterre et en France (LUNT, *Papal revenues in the Middle Ages*, 2 vol., New York 1934, rist. 1965, I, p. 314).

103) Les registres d'Innocent IV (cité n. 100), n°347.

104) Ibid., n°6381, 7197, 7342, 7489, 7980 et 8034.

105) Ibid., n°6386. Mais d'autres sources, tel le bullaire de l'ordre de Santiago, informent la puissance des réseaux construits alors par les Bonsignori (BENITO RUANO, *La banca toscana y la orden de Santiago* (cit. n. 65), p. 11 et seq.).

106) Je renvoie faute de temps aux travaux d'Elizabeth VON ROON-BASSERMANN, *Sienesische Handelsgesellschaften des XIII. Jahrhunderts* (cite n. 19), p. 62 et seq., Roberta MUCCIARELLI, *I Tolomei banchieri di Siena. La parabola di un casato nel XIII e XIV secolo*, Sienne 1995; Alessandra CARNIANI, *I Salimbeni quasi*

siennoises financèrent en grande partie pendant les pontificats d'Urbain IV et de Clément IV durant lesquels se joua le destin de l'Italie du sud et plus largement du parti de l'Église dans la péninsule, la conquête par Charles d'Anjou du royaume de Sicile¹⁰⁷. Comme l'a relevé Roberta Mucciarelli, Sienna devint au milieu du XIII^e siècle une énorme cité-banque, mais une cité « allocentrique »¹⁰⁸, dans le sens où son barycentre n'était pas en son sein – puisqu'il se serait trouvé en curie – une analyse qui distingue nettement le modèle de développement bancaire siennois du modèle de développement romain.

L'effacement de ces derniers à partir des années quarante est indubitable, mais il ne signifie nullement leur éviction du marché du crédit. Dans le financement des campagnes militaires contre les descendants de Frédéric II, au milieu des Siennois, des Lucquois et des Florentins, on trouve encore quelques Romains. Et sur le marché du crédit aux ecclésiastiques qui fréquentaient la curie, ils étaient encore présents dans la deuxième moitié du siècle, comme le montre par exemple l'emprunt réalisé à Viterbe en 1257 par l'évêque de Seckau¹⁰⁹. Mais il est clair que leur âge d'or est alors révolu.

Si l'exil de la curie à Lyon a fonctionné pour les banquiers romains comme un coup de grâce, ce fut évidemment parce que certaines évolutions du marché du crédit l'avaient préparé. Faut-il considérer déterminante l'énergie déployée par les compagnies siennoises, très actives sur les marchés internationaux dans le commerce de toutes sortes de denrées, et donc mieux à même de mobiliser de grosses sommes que des marchands romains moins présents à partir des années trente sur ces mêmes marchés, peut-être parce que leurs avoirs se trouvaient immobilisés par de trop nombreux débiteurs ecclésiastiques¹¹⁰ ? Faut-il considérer, à la suite de Mario Chiaudano, que la forte concentration des compagnies siennoises donnait à leur activité de prêt sur le long terme une plus grande flexibilité, en regard de modes d'organisation des marchands romains, adeptes de constellations qui comptaient parfois jusqu'à 43 intervenants¹¹¹ (!) et étaient constituées comme au XII^e siècle pour une opération déterminée ? On connaît les pages fameuses de Mario Chiaudano qui pointe au titre des forces de la banque siennoise « la famiglia senese, salda e prolifica », « forza animatrice della espansione commerciale », le premier capital se formant avec le travail du père et de ses fils, qui à sa mort poursuivaient son entreprise sans diviser le

una signoria. Tentativi di affermazione politica nella Siena del Trecento, Sienna 1995; Roberta MUCCIARELLI, Piccolomini a Siena (XII-XIV secolo). Ritratti possibili, Rome 2005.

107) Voir la contribution de Matthias Thumser dans ce volume.

108) MUCCIARELLI, Il traghettamento dei *mercatores* (cité n. 84), p. 75.

109) MAŁECZEK, Erzbischof Ulrich von Salzburg (cité n. 25), p. 432-33 ; et pour d'autres exemples, voir les Registres d'Alexandre IV (1254-1261), éd. Charles BOUREL DE LA RONCIÈRE / Joseph DE LOYE / P. DE CÉNILVAL / Auguste COULON, Paris 1895-1959, 3 vol., n°7926.

110) Les dettes de l'évêque de Metz furent une préoccupation de tous les pontifes ou presque au XIII^e siècle, comme l'a montré Marco Vendittelli (Testimonianze sui rapporti tra *mercatores* romani ed i vescovati di Metz e Verdun [cité n. 25]) !

111) Voir VENDITTELLI-CAMELI, Un documento del vescovo di Ascoli del 1233 (cité n. 24).

patrimoine. « Il vincolo del sangue, potentemente sentito nella famiglia senese, costituisce specialmente nelle origini l'elemento essenziale dell'organizzazione mercantile ». La conclusion, logique, s'imposait d'elle-même : « La storia delle grandi compagnie bancarie di Siena è in definitiva la storia delle grandi famiglie dedite al commercio »¹¹².

S'il est difficile, en l'absence d'études comparatives des coûts du crédit offerts par les banquiers romains et siennois, d'expliquer le succès des Siennois par une logique de marché, si l'on ne peut déduire automatiquement des difficultés rencontrées par les Romains pour obtenir remboursement, une immobilisation de leurs liquidités en mesure d'affecter leurs capacités de prêt – puisque le phénomène concerne aussi les Siennois dans les années trente-quarante, comme on l'a vu, sans qu'ils se trouvent empêchés de répondre aux demandes du pape lors de la conquête angevine (!) – indiscutablement les prêteurs romains, passés les années trente, ne sont plus capables de fournir sur le marché curial de grandes quantités d'argent. La baisse du « produit » engage donc l'historien à lier leurs difficultés à une augmentation des coûts d'activité (les charges), indiquant ainsi un authentique effet de ciseau.

Restent toutefois pour valider une telle explication deux inconnues de taille. D'abord, l'origine des fonds utilisés par les marchands romains, que l'on déclare peut-être un peu rapidement issus du développement économique de la ville au XII^e siècle et de son dynamisme dans le grand commerce international, alors qu'il peut aussi s'agir de revenus de la terre et surtout de placements effectués par des curialistes de haut rang intégrés dans le système de dons-rétributions qui irriguait les finances pontificales, curialistes qui furent sans doute amenés à reconsidérer la gestion de leurs avoirs avec l'évolution du marché du crédit¹¹³. Tout aussi problématiques demeurent les effets des crises politiques traversées par la commune de Rome, le conflit avec Grégoire IX n'étant qu'une des facettes de la question¹¹⁴. Leur impact sur le dynamisme commercial des marchands romains et sur le capital qu'ils avaient accumulé, qui a pu être consommé dans les luttes civiles au lieu de nourrir de nouvelles activités, est malaisé à estimer. Multiples sont de toute évidence les facteurs qui dans la première moitié du XIII^e siècle firent des Siennois les rois du crédit. Ils interdisent toute interprétation sans nuances de la crise que connaissent indubitablement les banquiers romains.

112) CHIAUDANO, I Rotschild del Duecento (cité n. 9), p. 110.

113) On sait que bien plus tard en 1289, donc après la légation décriée de son frère en Germanie où il l'avait d'ailleurs suivi, Nicola Boccamazza, frère du cardinal Giovanni, était détenteur de 250 florins déposés auprès du marchand romain Angelo de' Sassoni (Antonella MAZZON, Una famiglia di mercanti della Roma duecentesca : i Sassoni, in: Archivio della Società romana di storia patria 123 [2000], p. 59–77, p. 61 ; Werner MALECZEK, Die Urkunden des päpstlichen Legaten Johannes Boccamazza, Kardinalbischofs von Tusculum, aus den Jahren 1286 und 1287 [Legation ins Reich in der Spätzeit König Rudolfs von Habsburg], in: AfD 59 [2013], pp. 35–132, 58.).

114) En 1232 notamment ; voir pour une première approche : Roma medievale, dir. André VAUCHEZ, Bari 2001, p. 86–95, 128–133.

IV. « DÉGIBELINISATION » ET « FLORENTINISATION » DES RÉSEAUX PONTIFICAUX

Entre le milieu et la fin du XIII^e siècle, on assiste à un autre remplacement, celui des Siennois par les Florentins. L'effacement des premiers en curie a souvent été justifié par des motifs politiques, la commune de Sienne s'étant progressivement alignée sur des positions de plus en plus gibelines. Sa victoire en septembre 1260 à Montaperti sur les guelfes Florentins et leurs alliés, permit de fait à Manfred, roi de Sicile, d'étendre son influence en Toscane, y compris à Florence où le régime populaire guelfe fut renversé. Se retrouve alors dans la politique suivie par le siège apostolique, cette même pression sur la vie de la cité qu'exerça Grégoire IX dans les années 1230 à l'égard de Rome. Mais elle paraît désormais incomparablement plus forte : Urbain IV joue clairement le commerce et la finance internationales contre la commune de Sienne, puis contre celle de Florence. Il fait pression sur les milieux d'affaires des deux cités en tentant de couper leurs ressources, pour que ceux-ci infléchissent la politique de leur commune.

Lorsqu'en janvier 1262, il interdit en effet à quiconque de payer ses dettes à des marchands siennois¹¹⁵ – en exemptant évidemment de toute sanction la société qui lui est la plus proche et la plus utile, celle des frères Bonsignori – il punit apparemment une communauté, en ruinant l'assiette financière sur laquelle repose son dynamisme politique. En réalité, il cherche surtout à désolidariser les familles guelfes de la ligne suivie par les vainqueurs de Montaperti. Car Sienne, gouvernée officiellement par les « 24 » – la plupart *di gente mezzana* – n'était pas entièrement soumise à l'influence du vainqueur de Montaperti, le gibelin Provenzano Salvani¹¹⁶.

Celui-ci répliquait en novembre 1262 en rappelant tous les marchands siennois se trouvant en curie, en France et en Angleterre, afin de priver le pape des ressources nécessaires à sa politique. Sa décision provoquait début décembre l'exil volontaire des 26 familles les plus riches de la ville, qui venaient progressivement s'installer à Radicofani, dans les Terres de l'Église, constituant là le noyau d'un parti guelfe en exil. Le divorce entre les milieux d'affaire et les tenants d'une ligne politique gibeline n'était pourtant pas complet. Fin décembre, l'assassinat d'un des « 24 » par le fils de Raniero Salimbene, soutenu par les Tolomei et les Malavolti, appartenant tous à des familles bancaires liées à la curie, aurait pu y contribuer – d'autant qu'Urbain IV parachevait son action en exemptant en janvier 1263 14 familles qui soutenaient sa politique des sanctions promulguées l'année précédente¹¹⁷ – mais l'énigmatique Orlando Bonsignori, intouchable par sa puissance, ne rejoignit pas les révoltés. Il demeura à Sienne, usant de la protection pontificale pour développer ses affaires

115) Les Registres d'Urbain IV (1261–1264), éd. Jean GUIRAUD, Paris 1892–1958, 4 vol., reg. caméral n°71. La commune interprétait la décision pontificale comme une tentative pour *dividere civitatem* et diminuer *honorem et bonum civitatis* (ENGLISH, Enterprise and Liability [cité n. 19], p. 22 note 46).

116) Sur le personnage, Renato LUGARINI, Il Ghibellino Provenzano Salvani tra mito e dimensione storica, in: Fedeltà ghibellina, affari guelfi (cité n. 27), II, p. 467–97.

117) MUCCIARELLI, Il traghettamento dei mercatores (cité n. 84), p. 75–103.

et fournir au pape de quoi abattre Manfred, tout en soutenant le gouvernement communal d'inspiration gibeline¹¹⁸ ! Clément IV tenta bien d'intervenir dans les négociations entre *extrinseci et intrinseci*, mais ces derniers défendirent jusqu'au bout leur conception de l'avenir de leur cité : ils ne se soumirent qu'en août 1270 à Charles d'Anjou, et encore, pour peu de temps puisqu'ils quittèrent rapidement la ville et reconstituèrent autour d'Orlando Bonsignori un gouvernement-bis, qui demeura actif à Cortona pendant plus de deux ans¹¹⁹.

À l'égard de Florence et de Pistoia, qui après Montaperti soutinrent également Manfred, Urbain IV suivit une politique comparable. En mars 1263, il ordonnait aux Florentins d'abandonner Manfred sous peine de confiscation de leurs biens, puis, entre août 1263 et décembre 1264, il accordait une série d'absolutions à une foule de banquiers florentins et pistoïens. Pour pouvoir continuer à exercer leur activité, ceux-ci avaient souscrit une déclaration de fidélité à la *pars Ecclesie*, ce qui leur ouvrait le financement de la défaite des Staufen¹²⁰.

À comparer les effets de la politique d'Urbain IV dans les deux cités, nul doute que son succès paraît plus décisif à Florence qu'à Sienne. Dans un premier temps, elle jette assurément le trouble dans le jeu politique des deux communes, en forçant les marchands à prendre parti pour continuer à développer leurs affaires : les débiteurs ecclésiastiques des Siennois, abbés et évêques, prétextèrent rapidement de la sentence pontificale pour sursoir aux remboursements auxquels ils se trouvaient astreints¹²¹. Mais à y regarder de près, les effets des décisions pontificales furent sans doute assez limités : à Sienne, le pape en exempta rapidement ses principaux financiers, *i. e.* les citoyens les plus riches qui brassaient les plus grosses affaires, de sorte que la portée de ses mesures s'en trouva diminuée d'autant ; et à Florence, la plupart des marchands s'exonérèrent vite eux-aussi des sentences pontificales, ce qui là encore limita leurs effets sur leurs activités.

L'attitude différente des milieux d'affaire siennois et florentins fut-elle déterminante dans l'évolution géographique du financement pontifical à la fin du XIII^e siècle ? On doit à cet effet considérer d'autres facteurs. L'apparent détachement des principales banques siennoises du siège apostolique a pu être volontaire : soumis aux pressions répétées de la papauté au cours de la lutte contre Frédéric II, Manfred et Conradin – certains responsables des Tolomei avaient laissé transparaître leur anxiété quant aux conséquences de certaines

118) L'homme mériterait bien plus qu'une notice de dictionnaire (Giuliano CATONI, in: DBI 12 [1971], p. 412–413) une ample biographie.

119) Jusqu'à la mort d'Orlando semble-t-il (ENGLISH, *Enterprise and Liability* [cité n. 19], p. 33–35).

120) Comme l'a relevé Édouard JORDAN. Giuliano MILANI a montré que la politique d'Urbain IV fut justifiée et explicitée par l'Hostiensis l'année suivante, dans sa *Lectura* des décrétales de Grégoire IX, dans laquelle il démontre que les obligations contractées à l'égard de personnes excommuniées sont annulées ipso facto par leur propre excommunication (sur tout ceci voir MILANI, *Uno snodo nella storia dell'esclusione*).

121) ENGLISH, *Enterprise and Liability* (cité n. 19), p. 28.

décisions pontificales sur leurs affaires¹²²⁾ – ces banquiers ont peut-être été enclins à servir d'autres maîtres. Les Bonsignori, moins présents en curie après 1268, entrèrent au service de Charles d'Anjou en son royaume.

Deuxième élément d'explication : un retournement de la conjoncture économique. Dans les années 70, ces compagnies semblent confrontées à des résultats commerciaux médiocres qui limitent les bénéfices nets. Les Tolomei par exemple essuient une série d'échecs en Champagne et en Flandre¹²³⁾. Moins concurrentiels sur les produits vendus, ils perdent des marges de manœuvre dans le prêt à intérêt.

Troisième élément, peut-être déterminant, l'impact des luttes civiles : mais là encore, manque des études sur leurs effets, probablement plus importants à Sienne qu'à Florence dans les années postérieures à la conquête de Charles d'Anjou. La rareté des histoires comparées de ville à ville interdit d'appréhender les conséquences locales sur le dynamisme économique des milieux d'affaires.

Enfin, il apparaît que dans le dernier tiers du XIII^e siècle la papauté diversifie beaucoup plus que par le passé – semble-t-il, car l'historien dispose de sources nettement plus riches et précises pour les dernières décennies du siècle – ses réseaux d'approvisionnement en numéraire. Les guerres en Romagne et le soutien financier apporté au roi de Naples dans sa lutte contre les rebelles siciliens après les Vêpres appelaient le rassemblement de fortes sommes. Mais, le siège apostolique choisit de recourir à de multiples sociétés¹²⁴⁾, un changement de stratégie qui demeure à ce jour difficile d'explicitier : est-ce que le pape s'adapte à un émiettement du marché du crédit ou est-ce qu'il contribue par sa politique, qui visait sans doute à diminuer les effets d'une possible faillite de ses fournisseurs sur ses finances, à cet émiettement ?

On a peu d'illustrations des réseaux bancaires effectivement mis en œuvre par le siège apostolique dans les années 1270–80. La BnF a toutefois conservé un livre de comptes de la décime sexennale de 1274 levée en Italie du nord, qui en révèle sinon les hiérarchies du moins la complexité. Ce livre écrit au nom d'un certain Ventura, archiprêtre de Chiusi, qui succéda comme collecteur de Lombardie à Ardizzone, doyen de Nicosie, mort à la tâche, permet de dresser une liste des dépositaires des sommes recueillies par les deux collecteurs : 45 noms de banquiers et de sociétés apparaissent. Ce total doit sans doute être un peu réduit, puisque des variantes orthographiques et des changements de prénom au cours des six années que couvre le compte cachent probablement une unicité d'identité bancaire. Ces « banquiers » sont dits de Lucques, Pistoia, Vercelli, Sienne, Asti, Tortona, Côme, Florence, Albenga et Plaisance. La liste des dépositaires n'est pas là tout à fait complète, puisqu'il faut

122) MUCCIARELLI, Il traghetamento dei *mercatores* (cité n. 84), p. 78.

123) Robert-Henri BAUTIER, Les Tolomei de Sienne aux foires de Champagne. D'après un compte-rendu de leurs opérations à la foire de mai de Provins en 1279, in: Commerce méditerranéen et banquiers italiens au Moyen Âge, Aldershot 1992, p. 106–129.

124) Comme le montre entre autres l'édition du registre caméral de ce pape (voir Gerald RUDOLPH, Das Kammerregister Papst Martins IV. (Reg. Vat. 42), Città del Vaticano, 2007).

ajouter tous les prélats qui reçurent des sommes « en dépôt » – versées ou promises, on ne sait (?) – soit les évêques de Feltre, Bressanone, Novare, Ivrea, Tortona, Parme, l'abbé de San Dionisio et l'archevêque de Milan, ainsi que les abbés de Chiaravalle della Colomba, près de Plaisance, Santa Giustina de Padoue, Versilio au diocèse de Parme, sans oublier les Mineurs et les Prêcheurs de Padoue et divers couvents d'Humiliés ; soit un total de plus de 60 dépositaires, ce qui livre un témoignage allusif sur le travail qui restait à accomplir pour réunir et transférer les sommes « collectées » par Ardizzone et Ventura ! L'examen du nom de ces marchands permet de retrouver des compagnies connues, Bonsignori, Ammanati et Chiarenti de Pistoia, mais révèle surtout l'existence d'une écrasante proportion de Lucquois, dont le maillage apparaît extrêmement dense dans la partie occidentale de la Lombardie. Sur 45 noms, une trentaine renvoient à cette cité. Sienna n'apparaît que deux fois et Florence une fois.

Le *Liber rationis* de Ventura dresse ainsi un tableau des réseaux bancaires activés dans cette région par la levée de la décime sexennale, en complet contraste avec celui des sociétés qui tiennent le haut du pavé en curie : en 1281, ceux qui portent le titre de « marchands de la Chambre », ce sont les Pulci, les Rimbertyni, les Spiliati, les Spini et les Bonsignori, tous florentins et siennois¹²⁵. Ventura ne donne pas les raisons pour lesquelles son prédécesseur et lui-même avaient ouvert un compte chez tel ou tel banquier. Il précise toutefois que l'argent levé dans le diocèse de Modène fut déposé chez les Castracani, parce que l'évêque de Modène était en relation d'affaire avec eux, sous-entendu qu'il les avait imposés ou recommandés.

Le *Liber* offre un éclairage suggestif sur la nécessaire distinction que doit faire l'historien entre élaboration comptable et mouvements de numéraire. Il suggère que la concentration de ces sommes éparpillées en une soixantaine de dépôts mit en œuvre de complexes opérations de regroupements et de transferts, afin que parviennent à destination des sommes « collectées » sur le papier... qui en réalité ne l'étaient pas vraiment ! Cette comptabilité illustre également les racines de la puissance financière lucquoise à la fin du siècle, qui n'est pas uniquement incarnée en curie par les Ricciardi, même si parmi ceux qui portèrent le titre de « marchand de la Chambre », on découvre aussi des noms qui n'ont pas traversé l'Histoire, tels les Battosi ou les Cardellini. Apparemment les Lucquois ne rechignaient alors devant rien, tels les Scorialupi qui acceptaient de prendre en charge le transfert des décimes « collectées » par l'évêque de Trondheim, aux îles Féroé, en Islande et au Groenland¹²⁶... On espère pour eux que le prélat norvégien n'avait pas procédé comme le collecteur de Lombardie !

Dans le dernier tiers du siècle, la sélection des banquiers par la Chambre semble relever de l'origine et des liens cognatiques développés par ceux-ci avec la famille du souverain,

125) Marie-Hyacinthe LAURENT, La décime de 1274–1280 dans l'Italie septentrionale, in: *Miscellanea Pio Paschini. Studi di storia ecclesiastica*, 2 vol., Rome 1948–49, I, p. 349–404, p. 375–77, 400.

126) Ignazio DEL PUNTA, *Mercanti e banchieri lucchesi nel Duecento*, Pise 2004, p. 156–57.

tout autant que des relations entretenues par ce-dernier avec certaines compagnies alors qu'il n'était encore qu'un des prélats fréquentant la cour¹²⁷). Mais en l'absence de recherches précises sur les débuts de carrière des pontifes, l'historien ne peut souvent que mettre en relief des facteurs politiques, tout en constatant la fréquence aléatoire avec laquelle les contrats paraissent renouvelés. Prenons par exemple la concession d'une trésorerie provinciale de l'État pontifical, celle de la Marche d'Ancône. De 1272 à 1275 au moins, les comptes sont tenus par les Scotti, originaires de Plaisance, comme Grégoire X. Puis de 1279 à 1281, sous Nicolas III (Orsini), apparaissent les Pulci, qui durant le pontificat de Martin IV sont associés aux Spiliati, également florentins, soit de 1281 à 1285. Avec Honorius IV, de 1285 à 1288, ce sont les Bonsignori-Bernardini qui tiennent les comptes. Puis de 1288 à 1296, soit au cours des pontificats de Nicolas IV à Boniface VIII règnent les Chiarenti de Pistoia. Le pape les remplace ensuite par une famille liée à la faction qu'il soutient à Florence, les Spini en 1302–1303, qui à sa mort doivent laisser la place à ceux qu'il avait écartés de tout financement pontifical, parce que trop proches de ses ennemis Colonna, les Cerchi, qui gèrent la trésorerie de 1304 à 1306¹²⁸). Une telle évolution témoigne du rôle essentiel du pontife dans le choix des compagnies concessionnaires, même si le renouvellement des contrats ne coïncide pas toujours avec l'alternance des pontificats. Elle amène aussi à relativiser le rôle du marché dans l'octroi de cet office et à réévaluer le positionnement politique et clientélaire des chefs de compagnie dans l'obtention d'un contrat.

Dans la Marche d'Ancône, le profit résultait évidemment moins de la tenue des comptes provinciaux que de l'ouverture des nouveaux marchés qui en dérivait. Le trésorier pontifical, représentant d'une entreprise, pouvait avancer de l'argent à toutes les parties en présence, au recteur de la province lorsqu'il devait réunir le parlement ou monter une expédition militaire, aux communes qui devaient payer cens et tailles, aux personnes privées qui devaient s'acquitter de taxes et d'amendes, sans évoquer d'autres opportunités. Les facteurs de la compagnie concessionnaire devaient de ce fait tenir une double comptabilité, celle de la trésorerie et celle de l'agence qu'ils dirigeaient¹²⁹). La présence d'agents des

127) Voir par exemple, Bettina ARNOLD, Die Erwerbung des Kastells Sismano durch Kardinal Benedikt Caetani (Bonifaz VIII.) im Jahre 1289, in: QFIAB 71 (1991), p. 164–194 ; Ivana AIT, I *Mercatores Camere Bonifacii Pape Octavi*, in: Dante e il giubileo, éd. Anna ESPOSITO, Florence 2000, p. 55–68 ; Emilio CRISTIANI, Note sui rapporti tra alcune società bancarie toscane e Bonifacio VIII, in: Studi sulle società e la culture del Medioevo per Girolamo Arnaldi, éd. Ludovico GATTO / Paola SUPINO MARTINI, 2 vol., Rome 2002, II, p. 149–155.

128) Voir les listes de trésoriers dans Armand JAMME, De la Banque à la Chambre ? Les mutations d'une culture comptable dans les provinces de l'État pontifical (1270–1430), in: Offices, Écrit et Papauté (XIII^e-XVII^e siècle), éd. Armand JAMME/Olivier PONCET, Rome 2007, p. 97–251, p. 169–73.

129) Les profits induits par l'office justifient la faiblesse de la rémunération officielle des trésoriers de province qui s'établissait encore sous Benoît XI entre le 60^{ème} et le 100^{ème}, selon les provinces, des gages versés à un recteur (Emil GÖLLER, Die Beamten der kirchenstaatlichen Gebiete und deren Gehälter unter Benedikt XI., in: Römische Quartalschrift 18 [1904], p. 104).

banques toscanes en Italie centrale a sans doute beaucoup moins dynamisé que limité, voire jugulé le développement local d'une activité bancaire, sur laquelle pourtant les facteurs de ces grandes banques savaient s'appuyer¹³⁰). Mais à considérer les listes établies, il apparaît clairement qu'aucun marchand originaire d'une des villes de l'État pontifical ne devint trésorier entre 1272 et 1306 ! De sorte que la concession des trésoreries à des sociétés toscanes actives en curie, qui avaient la confiance du souverain et en profitèrent pour développer localement leurs affaires, contribua aussi à la non émergence d'une activité bancaire endogène en Italie centrale.

Dans les deux dernières décennies du XIII^e siècle, on assiste à un processus qu'avait en son temps repéré Robert Davidsohn, de « florentinisation » des marchands utilisés par la Chambre¹³¹), processus qui apparaît tout particulièrement si l'on considère le niveau supérieur des banquiers utilisés par l'Église, ceux qui sont ornés du titre de « marchands du pape » ou de « marchands de la Chambre ». S'ils ne sont pas les seuls à détenir ce titre, les Florentins – Pulci, Rimbertyni, Mozzi, Spini, Frescobaldi, Cerchi, etc. – sont assurément les plus nombreux dans les deux dernières décennies du siècle. Dans cette « florentinisation » des réseaux de finance utilisés par le siège apostolique entrent évidemment plusieurs facteurs, dont l'importance respective n'est pas encore aisée à cerner : changement du contexte économique, attitude du siège apostolique, stratégie de développement économique de Florence, passivité des banques siennoises, etc. Là encore les motifs peuvent être nombreux.

Pour les marchands banquiers italiens, la dernière décennie du XIII^e siècle se révéla catastrophique. Le conflit entre la France et l'Angleterre, la politique méditerranéenne de Boniface VIII, les dissensions suscitées par la taxation des ecclésiastiques¹³²), le déclin des foires de Champagne qui n'étaient plus le principal centre de crédit de l'Europe du nord-ouest, ont pénalisé le fonctionnement du grand commerce, alors que la conjoncture économique avait tendance à se dégrader. Les souverains on le sait en vinrent à bloquer la circulation du numéraire, lancèrent des embargos sur des matières essentielles au commerce et à l'activité économique, tout en réquisitionnant des marchands de fortes sommes pour

130) Uberto Simonucci, trésorier du Duché de Spolète, nommait en 8 juillet 1293 deux marchands de Foligno (père et fils ?), Anastasio di Ermano et Corrado di Anastasio, comme exacteurs des revenus de l'Église dans la province pendant son absence (Archivio di Stato di Fabriano, Pergamene, n°235).

131) Robert DAVIDSOHN, *Storia di Firenze*, IV, p. 358 et VI, p. 572.

132) Je renvoie pour faire court à mon : *Interférences et individuations fiscales : une révision des relations entre la monarchie de France et le siège apostolique aux XIII^e et XIV^e siècles*, in: *Financiar el reino terrenal. La contribucion de la Iglesia a finales de la Edad Media (XIII-XVI)*, éd. Jordi MORELLO BAGET, Barcelone 2013, p. 15-53.

financer leurs guerres¹³³). Or, si la « crise » pesa de toute évidence sur l'ensemble des sociétés bancaires, celles qui en pâtirent le plus furent semble-t-il celles qui n'étaient pas florentines.

Certes, dans la longue série des faillites bancaires qui ponctuent les décennies 1290–1310, la papauté eut sa part de responsabilité. La faillite des Ricciardi, par exemple en 1296, résulte en définitive des décisions de Boniface VIII, qui pouvait éprouver quelque défiance à l'égard de cette famille liée aux Colonna¹³⁴), voire souhaiter sa perte précisément pour mieux abattre ses ennemis ! Pour reconquérir la Sicile, Charles II d'Anjou s'était vu concéder le produit de la décime levée dans son royaume, tandis que le roi d'Angleterre Édouard I^{er} avait été gratifié de 100 000 marcs sterling sur la décime sexennale de 1274. Incapables de verser à ce dernier la part qu'ils lui devaient, les représentants des Ricciardi de Londres se retrouvèrent en prison, leurs biens et livres de comptes saisis sur ordre du roi¹³⁵). Lorsque le conflit franco-anglais se rouvrit en 1294 et que les rois de Naples et d'Aragon préparèrent une expédition commune contre la Sicile rebelle, conformément au traité d'Anagni patronné par Boniface VIII¹³⁶), les ressorts de toutes les grandes banques se retrouvèrent à nouveau tendus à l'extrême. Et lorsque le pape ordonna aux Ricciardi de verser 80 000 florins d'arrérages de la décime, ce fut pour eux le coup de grâce. S'étant déclarés dans l'incapacité d'obéir aux ordres du pontife, celui-ci agit tel le roi d'Angleterre. Il fit fermer leur agence à Rome, confisquer leurs biens et livres de comptes, arrêter leurs agents, acculant ainsi la compagnie à la faillite¹³⁷).

Dans l'autre grande disparition des marchés à cette époque, le rôle du pape fut certes moins direct, mais malgré tout non négligeable. Au cours des deux dernières décennies, les Bonsignori avaient été de moins en moins sollicités par la Chambre apostolique pour gérer et transférer des sommes collectées en France ou ailleurs et souvent amenés à collaborer pour demeurer au service de l'Église avec des firmes florentines¹³⁸), ce qui dit assez la confiance limitée qu'on leur accordait désormais. Certes dans leur échec final l'augmen-

133) Sur tout ceci voir pour faire court les travaux réalisés dans le cadre du programme « La conjoncture de 1300 en Méditerranée occidentale », ainsi que Philippe CONTAMINE / Jean KERHERVÉ / Albert RIGAUDIÈRE (dir.), *Monnaie, fiscalité, finances au temps de Philippe le Bel*, Paris, 2007.

134) T.S.R. BOASE, *Boniface VIII*, Londres, 1933, p. 84–85, 247–48.

135) Richard W. KAEUPER, *Bankers to the Crown. The Riccardi of Lucca and Edward I*, Princeton 1973, p. 220–26 ; voir aussi Arrigo CASTELLANI / Ignazio DEL PUNTA, *Lettere dei Ricciardi di Lucca ai loro compagni in Inghilterra (1295–1303)*, Rome 2005.

136) Sur le traité d'Anagni, voir Vicente SALAVERT Y ROCA, *El tratado de Anagni y la expansión mediterránea de la Corona de Aragón*, Zaragoza 1952, et Pietro CORRAO, *Il nodo mediterraneo: Corona d'Aragona e Sicilia nella politica di Bonifacio VIII*, in: *Bonifacio VIII. Atti del XXXIX Convegno storico internazionale di Todi*, 13–16 ottobre 2002, ed. Enrico MENESTÒ (*Atti dei convegni del Centro italiano di studi sul basso medioevo. Accademia Tudertina e del Centro di studi sulla spiritualità NS 16*), Spolète 2003, p. 145–170.

137) CASTELLANI / DEL PUNTA, *Lettere dei Ricciardi* (cité n. 135).

138) ENGLISH, *Enterprise and Liability* (cité n. 19), p. 44.

tation de capital qu'ils organisèrent en 1289 eut un rôle essentiel¹³⁹⁾ : minée par les discordes internes créées par la diversité des droits de chaque sociétaire¹⁴⁰⁾, la compagnie ne fut pas en mesure de répondre aux mutations de l'économie européenne et de modifier ainsi sa stratégie de développement. En 1291 leurs facteurs à Paris furent emprisonnés sur l'ordre du roi Philippe qui exigea d'eux le versement de 60 000 livres. Lorsque quatre ans plus tard, en avril 1295, Boniface VIII désigna deux nonces chargés d'encaisser les sommes qu'ils devaient à l'Église... tout en accordant simultanément à leurs très nombreux débiteurs, clercs, prélats et abbés, des moratoires de remboursement¹⁴¹⁾ (!), il ne fit qu'ajouter à leurs difficultés.

L'agonie des Bonsignori fut très longue... et étalée en place publique. En 1298, les sociétaires de second rang adressaient une pétition au conseil général de Sienne, qui nommait quatre arbitres, avec pouvoir de condamnation à des sommes de 500 livres, pour régler les différends, ce qui n'eut d'autre effet que d'altérer la confiance en la compagnie et sa renommée. Les Bonsignori eurent peut-être encore quelques affaires à traiter en Angleterre et en France dans la première décennie du XIV^e siècle¹⁴²⁾. Mais leurs trop nombreux créanciers pour récupérer leurs avoirs firent intervenir le conseil de ville, comme les marchands romains avaient instrumentalisé le souverain pontife, ce qui pénalisa toute reprise. Et ce ne fut pas le comportement ouvertement gibelin de certains membres de la famille¹⁴³⁾, qui put leur apporter le soutien d'un Boniface VIII ou d'un Jean XXII !

Après la disparition des Ricciardi et des Bonsignori, il restait certes quelques grandes sociétés non-florentines sur le marché du crédit, comme celles des Chiarenti et des Ammanati de Pistoia. Mais ces derniers se trouvaient en fait déjà intégrés dans des réseaux d'affaires dominés par les Florentins. Pendant le court pontificat de Célestin V, les Chiarenti reçurent plus de 15 600 florins destinés à couvrir les frais d'armement d'une flotte à envoyer en Terre Sainte, mais ce fut en *joint venture* avec les Scali¹⁴⁴⁾. Dans la dernière décennie du siècle, il n'y eut pas une seule grosse affaire dans laquelle apparaissaient les Ammanati et les Chiarenti, qui ne fut le résultat d'une association avec des compagnies florentines. En définitive, rien ne symbolise mieux sans doute ce processus de

139) Les archives de la société se trouvent depuis 1289 au moins conservés au couvent San Domenico de Sienne (PICCINI, *Sede pontificia contro Bonsignori di Siena* [cité n. 95], p. 231, 235) qui garde également celles de la commune de Sienne (Alessia ZOMBARDO, *Scrineum sive caleffum. La custodia degli iura communis* presso San Domenico (1293–1316), in: *Fedeltà ghibellina, affari guelfi* [cité n. 27], II, p. 537–616.

140) Ce qui devait évidemment permettre aux Bonsignori de conserver la direction effective des opérations : CHIAUDANO, *I Rotschild del Duecento* (cité n. 9), p. 115–16 ; Armando SAPORI, *Le compagnie mercantili toscane del Dugento e dei primi del Trecento. La responsabilità dei compagni verso i Terzi*, rééd. in: *Id.*, *Studi di storia economica* (cité n. 8), p. 787–88.

141) ENGLISH, *Enterprise and Liability* (cité n. 19), p. 61.

142) ENGLISH, *Enterprise and Liability* (cité n. 19), p. 63.

143) Giuliano CATONI, *Niccolò Bonsignori*, in: *DBI* 12 (1970), p. 410–12.

144) Silvano BORSARI, *Una compagnia di Calimala : gli Scali* (sec. XIII–XIV), Macerata 1994, p. 38.

« florentinisation » du marché du crédit que le transfert en 1300 du siège social des Ammanati et des Chiarenti, de Pistoia... à Florence¹⁴⁵ !

À la charnière des deux siècles, en un contexte économique difficile, les plus grandes banques se trouvèrent toutes pénalisées par leurs passifs, par toutes ces sommes qu'elles avaient « officiellement » en dépôt, mais qu'elles étaient incapables de restituer dans leur intégralité. Devant leur impécuniosité, que firent en toute logique les pouvoirs ? Ils ouvrirent contre elles des procédures judiciaires et se tournèrent vers des sociétés nouvelles qui offraient plus de garanties en terme de rapidité des versements. Ce n'est pas une telle attitude qui permet toutefois d'expliquer l'éviction des Siennois du marché du crédit curial, crises et faillites ayant aussi touché de nombreuses compagnies florentines : après les Mozzi en 1302, les Ammanati en 1303, les Franzesi en 1307, les Pulci-Rimbertini en 1310, les Frescobaldi en 1312, etc.¹⁴⁶.

Comment expliquer dès lors qu'à la charnière des deux siècles on assiste néanmoins à un net repli du marché du crédit sur des compagnies florentines ? En d'autres termes, pourquoi à Florence le marché parvient-il à se restructurer et répondre à nouveau à la demande et pas ailleurs ? Le moteur de la richesse des Siennois, les foires de Champagne, se trouvait en panne à la fin du siècle, mais même dans cette Italie du Sud où les Siennois avaient été favorisés par le pouvoir angevin, les Florentins les avaient remplacés¹⁴⁷. Parmi les raisons invoquées pour expliciter leur expansion, on a avancé l'idée que les Florentins auraient repris aux Siennois leur organisation entrepreneuriale, qu'ils y auraient ajouté le développement d'une industrie textile leur permettant de vendre en Italie des produits à plus bas prix que ceux proposés par les Siennois – qui ne pouvaient eux se lancer dans pareille aventure par manque d'eau (!) – et qu'ils auraient également fondé leur économie sur la frappe d'une monnaie d'or contrairement aux Siennois fidèles à l'argent. Certes. Toutefois, si les crises des décennies 1290–1310 provoquent la disparition du marché du crédit, de ce que E. English a considéré comme l'*establishment* bancaire qui avait dominé les années 1250–90, et son remplacement par des sociétés qui ne présentent pas la même diversité d'origine, il faut aussi se demander pourquoi Florence a mieux résisté à la crise et finalement dominé en curie le marché du crédit.

Si la plus forte réactivité politique de la commune de Florence aux ordres du pontife a peut-être joué un rôle dans cette évolution, il semble malgré tout que la moindre concentration de l'activité bancaire à Florence par rapport à Sienne, où le marché de l'argent semble alors tenu par un petit nombre de familles – victimes de la crise des décennies 1290–1310, mais qui firent aussi le choix d'immobiliser une bonne part de leurs avoirs dans

145) Voir l'analyse de TOGNETTI, *Mercanti e banchieri pistoiesi* (cité n. 15), p. 139, 142.

146) Dates prises dans Yves RENOARD, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris 1941, p. 81, et ENGLISH, *Enterprise and Liability*, p. 60, parfois contradictoires.

147) David ABULAFIA, *Southern Italy and the Florentine Economy (1265–1370)*, in: *Economic history review* 34 (1981), p. 377–88.

la terre (Tolomei, Salimbeni) – a été un facteur déterminant dans le repli du marché du crédit sur Florence. Le plus grand nombre de petites entreprises, en concurrence l'une avec l'autre, a sans doute été le ressort du succès des Florentins.

V. CONCLUSIONS

Au terme de cet essai, un peu rapide peut-être, il apparaît tout d'abord que la diversité et la complexité des relations nouées par les marchands en curie au cours des XII^e et XIII^e siècles impliquent d'abandonner les lieux communs. Il peut en effet sembler logique de considérer que ceux qui furent sélectionnés par le pape étaient résolument guelfes et que ceux qui prêtaient à ces nuées de clercs et de prélats qui déferlaient chaque année sur Rome avaient à l'égard de l'Église, une foi, un respect et un attachement supérieurs à la moyenne. Les biographies de quelques chefs de banques et de leurs facteurs – pensons à Orlando et Niccolò Bonsignori, aux Franzesi « Biche et Mouche »¹⁴⁸, et surtout à ce Cepperello Diotaiuti da Prato, dont Boccace dressait dans le *Decameron* un hallucinant portrait, en affirmant qu'il bafouait avec d'abominables paroles les sacrements et rapinait avec la conscience aussi tranquille que celle d'un saint faisant la charité (!) – invitent à reconsidérer de tels postulats. Qu'on en juge :

«Egli, essendo notaio, avea grandissima vergogna quando uno de' suoi strumenti (come che pochi ne facesse) fosse altro che falso trovato ; de' quali tanti avrebbe fatti di quanti fosse stato richiesto, e quelli più volentieri in dono che alcun altro grandemente salariato. Testimonianze false con sommo diletto diceva, richiesto e non richiesto ; e dandosi a que' tempi in Francia a' sacramenti grandissima fede, non curandosi fargli falsi, tante quistioni malvagiamente vincea a quante a giurare di dire il vero sopra sua fede era chiamato. Aveva oltre modo piacere, e forte vi studiava, in commettere tra amici e parenti e qualunque altra persona mali e inimicizie e scandali, de' quali quanto maggiori mali vedeva seguire tanto più d'allegrezza prendea. Invitato ad un omicidio o a qualunque rea cosa, senza negarlo mai, volenterosamente v'andava ; e più volte a fedire e ad uccidere uomini colle proprie mani si trovò volentieri. Bestemmiatore di Dio e de' santi era grandissimo ; e per ogni piccola cosa, sì come colui che più che alcun altro era iracundo. A chiesa non usava giammai e i sacramenti di quella tutti, come vil cosa con abominevoli parole scherniva ; e così in contrario le taverne e gli altri disonesti luoghi visitava volentieri e usavagli.

Delle femine era così vago come sono i cani de' bastoni ; del contrario più che alcun altro tristo uomo si diletta. Imbolato avrebbe e rubato con quella coscienza che un santo uomo offerebbe. Gulosissimo e bevitore grande, tanto che alcuna volta sconciamente gli faceva noia. Giuocatore e mettitor di malvagi dadi era solenne. Perché mi distendo io in tante

148) Voir Paolo PIRILLO, *Famiglia e mobilità sociale nella Toscana médiévale. I Franzesi della Foresta da Figline Valdarno (Secoli XII-XV)*, Florence 1992.

parole ? Egli era il piggioro uomo forse che mai nascesse. La cui malizia lungo tempo sostiene la potenza e lo stato di messer Musciatto, per cui molte volte e dalle private persone, alle quali assai sovente faceva ingiuria, e dealla corte a cui tuttavia la faceva fu riguardato¹⁴⁹⁾.

Derrière l'excès que réclame l'écriture et qui force le trait jusqu'à la caricature, l'historien ne peut évidemment omettre d'entrevoir la renommée, voire la légende qui entoura le comportement d'un individu, qui tint malgré tout pour le roi de France les comptes du bailliage d'Auvergne et de la décime levée dans les diocèses du Puy et de Limoges, et qui fut pour le pape le premier trésorier aujourd'hui connu du Venaissin pontifical à l'extrême fin du XIII^e siècle¹⁵⁰⁾ !

Michele Pellegrini, en étudiant les relations entre l'Église et la cité à Sienne aux XII^e-XIII^e siècles, a relevé que les marchands siennois actifs en curie et mentionnés dans les registres de Grégoire IX et d'Innocent IV ne pouvaient être reliés aux familles qui dans ces mêmes années se trouvaient dans le voisinage ou au service de l'évêque et du chapitre de la cathédrale. En d'autres termes, servir l'église de Sienne n'était ni une condition, ni une étape pour être un jour employé par le pape : celui qui à ce jour apparaît comme le premier Siennois à devenir *campso* pape, Angelerio Solafico, est au service de la commune, avant d'atteindre cette fonction, et non au service de l'évêque. Le discours officiel de la commune met en valeur l'énergie, le travail des marchands, dont on vante les compétences et l'activité, présentée comme sacrée puisque essentielle à la communauté des chrétiens et à la commune¹⁵¹⁾. Ce discours ne pose donc pas, à l'âge d'or de la banque siennoise, le principe d'une alliance entre les principaux chefs des familles marchandes et le siège apostolique.

La démultiplication du nombre de compagnies utilisées par le pape au cours du XIII^e siècle peut aussi être considérée comme une forme de réponse à la question du positionnement politique des marchands. Car sur ce point les choix de la papauté semblent aller à rebours de ceux faits par les monarchies d'Occident. Si les papes envisagent d'abord de confier le financement de leur politique à un unique *campso* pape, ils les multiplient ensuite, dans la deuxième moitié du siècle, à une époque où les monarques les plus entreprenants en Europe établissent une relation privilégiée avec un directeur de compagnie en particulier : Charles I^{er} d'Anjou avec les Bonsignori, puis après les Vêpres avec les Battosi jusqu'en 1292-93 ; Édouard I^{er} Plantagenet avec les Ricciardi, de 1272-73 à 1296 ; Philippe le Bel – un temps seulement, il est vrai – avec les Franzesi della Foresta.

Les changeurs et marchands employés par la Chambre furent peut-être à l'origine d'une modernisation des finances apostoliques. Ils paraissent pourtant avoir été choisis par le pape en fonction de leur fidélité – remontant pour certains au temps où le souverain se

149) Giovanni BOCCACCIO, *Decameron*, Giornata prima, Novella prima, éd. V. BRANCA, Turin 1956, p. 26-27.

150) JAMME, *De la Banque à la Chambre ?* (cité n. 129), p. 236.

151) PELLEGRINI, *Chiesa e città* (cité n. 26), plus particulièrement les p. 61 et 178.

trouvait *in minoribus officiis constituto* – et sans doute – même si cet élément est difficilement saisissable avant 1250 – en fonction de leur renommée, des réseaux qu’ils pouvaient animer, plus peut-être qu’en fonction de leur puissance bancaire nette. La réputation d’un chef de banque joua sans doute plus que son chiffre d’affaire et ses bénéfices nets – qu’il était au demeurant bien difficile de connaître avec exactitude (!) – dans son emploi par la Chambre apostolique. Pour durer en curie et dans le financement de l’Église, il est clair que les liens personnels développés par les marchands avec des curialistes de haut rang, de préférence avec ceux qui avaient un avenir et étaient susceptibles de devenir un jour cardinal ou pontife, étaient indispensables.

Revenons pour achever sur les deux termes d’une évolution : Rome et Florence. De toute évidence au cours du XIII^e siècle le destin des deux cités s’est croisé en curie. Et il suffit de comparer leur histoire durant le siècle qui suit pour mesurer l’impact de ce que l’on ne peut considérer autrement que comme un ratage complet, pour Rome sur le plan économique, alors même que les facteurs du développement étaient là rassemblés. Florence et ses réseaux bancaires ont finalement peu souffert de l’éloignement du siège apostolique au XIV^e siècle. Il en fut tout autrement de Rome qui sombra dans une période les plus noires de son histoire. Cette évolution contrastée des deux cités renvoie à des capacités d’adaptation différentes des milieux économiques romains et florentins. Elle renvoie aussi à des mutations du marché de l’argent et du crédit beaucoup plus fortes que ce que les historiens ont généralement imaginé au cours de ces deux siècles. Car enfin, il fallait savoir affronter cette lame de fond que fut alors le changement de structure des ressources de la papauté, fondées au milieu du XII^e siècle sur le versement à Rome de cens, de cadeaux, de pensions et de taxes, qui reposaient en matière de crédit sur une logique de prêts à des particuliers, alors qu’à la fin du XIII^e siècle les finances de l’Église commençaient à reposer sur l’exercice d’une fiscalité... qu’il fallait aller chercher jusqu’aux marges d’une chrétienté considérablement étendue.

SUMMARY

The paper points out the relations between Roman centrality and development of an Italian trade network, extended from the middle of the 12th to the end of the 13th century to a large part of Christian Europe. Then, it deals with the preferences of the apostolic see in the choice of the business companies it used : to the Roman omnipresence in the curia, succeeded the predominance of the Sienese, themselves replaced by the Florentines. To clarify these discontinuities, the historian should precisely examine the links between the main leaders of these companies, communal governments, ecclesiastical institutions and papacy, without neglecting the juridico-economic relations based on variable forms of contracts, a project which proves to be extremely complex if we consider the actual state of the available sources. In fact, the extant documentation shows primarily private loans in the 12th and at the beginning of the 13th century and the financing of papal politics after-

wards. These discontinuities attest the incapacity of some financial networks to face the tidal wave constituted by the change in papal financing, which was based in the middle of the 12th century on the payment in Rome of census, presents and taxes, and at the end of the 13th century on levies imposed all the way to the margins of a considerably widened Christendom.